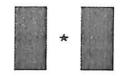
#### REPUBLIQUE DU SENEGAL

# MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE

SOCIETE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU SENEGAL (SODAGRI)



# RAPPORT D'AVANT PROJET DETAILLE

# PROJET DE DEVELOPPEMENT HYDRO AGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE – PHASE III

AVANT PROJET DETAILLE D'AMENAGEMENT DE 820 HA NETS

RAPPORT GENERAL

Financement : BID/ Etat du Sénégal

Version définitive Mai 2005

**GROUPEMENT** 





## Résumé et conclusion

Le projet de développement hydro agricole du bassin de l'Anambé – Phase III, cherche à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du pays visant à garantir la sécurité alimentaire, améliorer le niveau de vie des paysans moyennant la valorisation des eaux de surface pour l'irrigation des cultures et l'intensification de la mise en valeur agricole de la zone sur une superficie nette de 820 ha.

En termes d'objectifs globaux, les actions conçues visent un essor socio-économique irréversible et durable. Pour atteindre ces objectifs, le projet propose les composantes suivantes :

#### Production végétale

Le projet prévoit de mettre à la disposition des attributaires des lots de 1,30 ha de terre aménagés et équipés pour l'irrigation gravitaire. Les cultures préconisées sont de type céréalières (maïs, riz), et maraîchères (oignon, tomate et légumes) sur une superficie nette de 820 ha.

Aussi, le projet propose l'amélioration des techniques culturales moyennant un renforcement de l'encadrement des agriculteurs et leur approvisionnement en intrants, la satisfaction des besoins du projet en différents outils et matériels agricoles.

#### Production animale

Le projet permettra de contribuer à l'amélioration du bilan fourrager de la zone.

### Aménagement hydraulique

Le projet propose d'équiper deux secteurs d'irrigation : secteur 5.2.2 de superficie 430 ha et secteur 5.1 de superficie 390 ha soit une superficie totale de 820 ha par un réseau d'irrigation alimenté à partir de la station de pompage existante SP5.

Le réseau d'irrigation comporte :

- une station de pompage SP5 qui a été renforcée pour porter sa capacité actuelle de 1,2 m³/s à 3,1 m³/s,
- des canaux primaires revêtus en béton et un réseau de canaux secondaires et tertiaires en terre.
- des ouvrages de prise, de régulation et de protection,
- un réseau d'assainissement et de drainage en terre
- des pistes de desserte à l'intérieur du périmètre.

Le coût total du projet d'aménagement de 820 ha nets s'élève à 3 606 millions de FCFA hors taxes, soit un coût à l'hectare de 4,4 millions de FCFA. La ventilation du coût du projet par secteur est comme suit :

- Secteur 5.1 (390 ha nets) : 1 725 845 000 FCFA,
- Secteur 5.2.2 (430 ha nets): 1 879 902 000 FCFA.

Le montant total annuel des frais d'entretien et d'exploitation s'élève à 84,0 millions de FCFA, soit un coût à l'hectare de 102 milles FCFA. En considérant un volume d'eau annuel consommé par hectare de (18 600 m3), le coût du m3 d'eau est de 6 FCFA.

Sur le plan d'organisation et de gestion, le projet propose les améliorations suivantes:

- améliorer la gestion des différentes fonctions du périmètre à savoir les fonctions crédit, approvisionnement, production et commercialisation.
- améliorer l'encadrement des GIE dans l'entretien des infrastructures et le suivi- évaluation des actions d'accompagnement et des indicateurs de performance.

# Sommaire

INTRODUCTION	•••••
1 MILIEU DUVCIOUE	
1. MILIEU PHYSIQUE	
1.1. SITUATION DU PROJET	3
1.2. CLIMATOLOGIE	4
1.2.1 Température	4
1.2.2 Insolation	
1.2.3 Humidité relative de l'air	4
1.2.4 Le vent	4
1.2.5 Evaporation - Evapotranspiration	
1.2.6 Pluviométrie	
1.3 RESSOURCES HYDRAULIQUES	6
1.3.1 Eaux de surface	6
1.3.2 Eaux souterraines	2
1.4 RESSOURCES EN SOLS	
1.5 ASPECTS SOCIAUX	5
1.6.1 Mise en valeur agricole	٥
1.6.2 Etat actuel de l'élevage	٠٥
2. PROJET D'AMENAGEMENT	11
2.1 OBJECTIFS	11
2.2 OPTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	1 1
2.2.1 Exploitation type	1 1
2.2.1 Exploitation specific production of the control of the contr	I I
2.2.3 Choix des cultures	1 1 1 1
2.2.4 Calendrier cultural	1 1 1 1
2.2.5 Occupation future du sol	11
2.2.6 Besoins en eau des cultures	] ]
2.2.7 Effets escompté sur la mise en valeur	11
2.3 OPTIONS DE BASE ET PARAMETRES HYDRAULIQUES	11
2.3.1 Taille de l'exploitation type	11
2.3.2 Système d'irrigation	11
2.2.3 Dose d'irrigation	11
2 3 4 Durée d'irrigation	11
2.2.5 Main d'eau	11
2.2.6 Nambre d'irrigations	11
2.2.7 Déhit d'équipement	11
A CCUEMA D'AMENAGEMENT	11
2 A I Chonal d'amenée	11
2 A 2 Station de pompage SP3	11
2.4.2 Rassin de dissipation et de répartition	11
2 A 3 Réseau d'irrigation	11
2 A A Réseau de drainage	11
2.4.5 Réseau de circulation	11
2.5 CARACTERISTIQUES DU RESEAU D'IRRIGATION	11
2.5 1 Secteur d'irrigation 5.2.2	11
2.5.2 Secteur d'irrigation 5.1	11
2.6 PRINCIPES DE DIMENSIONNEMENT ET DE CALAGE	11
OLD/PAGES	11
O DESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE PROTECTION	11
2 8 1 Conception generate au reseau	- 11
2 0 2 Hypothèses du dimensionnement	11
a n 1 d Annorts exterieurs	11
- peccal DE CIRCULATION	11
2.10 AMENAGEMENTS TERMINAUX	11

3. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET	11
3.1 CADRE STRATEGIQUE	
3.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1 f
3.3 MODE D'EXECUTION DU PROJET	7.1
4. ESTIMATION DES COUTS D'AMENAGEMENT	
4.1 COUT DU PROJET	11
4.2 VENTILATION DES COUTS	11
4.3 COUT DU M <sup>3</sup> D'EAU	11
Liste des Tableaux	
Tableau 1 : Température moyenne mensuelle (station de Vélingara : 1984 – 2003)	
l ableau 5: Humidite relative moyenne mensuelle (station de Vélingara : 1094 - 2002)	4
l ableau 4: vitesse des vents	
I apleau 5: Evaporation Bac classe A a Velingara	•
l ableau o : Evaporation sur surface fibre au barrage de Kayanga	-
Tableau 7: ETF remian A a venngara	•
Tableau 8: ETP Blanney & Creedle a Velingara	5
Tableau 9: Statistiques des precipitations annuelles (en mm)	-
Tableau 10 : Volume écoulé en années sèches et humide	7
Tableau 11 : Distribution moyenne mensuelle des écoulements	7
Tableau 12: Cycles culturaux.	11
Tableau 13: Occupation du sol en situation avec projet	11
Tableau 15: Occupation future du sol du périmètre irrigué	11
Tableau 16: Evolution des rendements des cultures en situation avec projet	11
Tableau 17 : Débit d'équipement	1 1
Tableau 18: Caractéristiques des canaux principaux des secteurs 5.2.1 et 5.2.2	11
Tableau 19 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.2.2.1	11
Tableau 20 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.2.2.2	11
Tableau 21 : Caractéristiques du canaux tertiaires sur CS5.2.2.1	11
Tableau 22 : Caractéristiques du canaux tertiaires sur CS5.2.2.2	11
Tableau 23 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.1	11
Tableau 24 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.1 (Suite)	11
Tableau 25 : Caractéristiques des canaux tertiaires sur CS5.1	11
Tableau 26 : Nombre des ouvrages sur CS5.2.2	11
Tableau 27 : Nombre des ouvrages sur CS5.1	11
Tableau 28: Aménagements de protection projetés	11
Tableau 29: Repartition at course of amonagement hydro-agricole	11
Liste des Figures	
Figure 1 : Plan de situation du bassin de l'Anambé	3
7. Funlition de la pluviolitette moyenne applielle - Velingara (1030 - 2002)	
2. Drécinitations inclisaciós interatificaciós - Vélingara (1020-2002)	_
A. Cchemas du lescau d migadon	4 4
Figure 5: Schémas du réseau d'assainissement.	11
Liste des Annexes	
Annexe 1: Devis estimatif	
Annexe 2 : Charges de fonctionnement et d'entretien	
Annexe 2. Change	

## Références bibliographiques

- 1. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Additif au plan directeur –BCEOM 1994.
- 2. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Plan d'aménagement hydro agricole –BCEOM 1994.
- 3. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Sociologie Groupements exploitants-BCEOM 1994.
- 4. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Formation-BCEOM 1994.
- 5. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Note d'orientation-BCEOM 1994.
- 6. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Hydrologie-BCEOM 1994.
- 7. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Plan directeur –BCEOM 1994.
- 8. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Agronomie, études complémentaires-BCEOM 1994.
- 9. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Sociologie, gestion des terres -BCEOM 1994.
- 10. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Pédologie, études complémentaires-BCEOM 1994.
- Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Forets et environnement, études complémentaires –BCEOM 1994.
- 12. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Impact sur l'environnement, études complémentaires –BCEOM 1994.
- 13. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Pêche et pisciculture, études complémentaires –BCEOM 1994.
- 14. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Infrastructures, études complémentaires -BCEOM 1994.
- 15. Etudes complémentaires et élaboration d'un plan directeur et d'aménagement hydro agricole du bassin de l'Anambé, Santé, études complémentaires –BCEOM 1994.
- 16. Dossiers d'appel d'offres à l'exécution de la phase II, Sous secteur 5.1-TECSULT 1994.
- 17. Dossiers d'appel d'offres à l'exécution de la phase II, Sous secteur 5.2.2-TECSULT 1994.
- 18. Dossiers d'appel d'offres à l'exécution de la phase II, Barrage Al Bassam-TECSULT 1994.
- 19. Rapport de comportement du barrage de Niandouba -rapport N°1-TECSULT.
- 20. Rapport de comportement du barrage de Niandouba -rapport N°2-TECSULT,2003
- 21. Dossiers d'appel d'offres à l'exécution de la phase II, CCTP, lots 1,2 et 3-TECSULT 1994.
- 22. Dossiers d'appel d'offres à l'exécution de la phase II, lot 2 : stations de pompage TECSULT 1994.
- 23. Dossiers d'appel d'offres à l'exécution de la phase II, lot 3 : aménagement des terres TECSULT 1994.
- 24. Projet d'appui au développement rural du bassin de l'Anambé, rapport d'avancement- 2003.

- 25. Etude de faisabilité de l'aménagement du bassin de l'Anambé, volume 1, Synthèse- ELECTROWATT 1980.
- 26. Etude de faisabilité de l'aménagement du bassin de l'Anambé, volume 2, Hydrologie, climatologie et pédologie-ELECTROWATT 1980.
- 27. Etude de faisabilité de l'aménagement du bassin de l'Anambé, volume 4, Barrages-ELECTROWATT.1980
- 28. Etude de faisabilité de l'aménagement du bassin de l'Anambé, volume 5, Pédologie ELECTROWATT.1980
- 29. Actualisation des études hydrologiques et élaboration d'un nouveau programme d'aménagement, rapport actualisation des études hydrologiques, volume 1, synthèse- DHV consultants BV 1993
- 30. Actualisation des études hydrologiques et élaboration d'un nouveau programme d'aménagement, rapport actualisation des études hydrologiques, volume 2, étude hydrologique DHV consultants BV 1993
- 31. Actualisation des études hydrologiques et élaboration d'un nouveau programme d'aménagement, rapport actualisation des études hydrologiques, volume 4 DHV consultants BV 1993
- 32. Rapport d'identification et de préparation FAO 2003.
- Développement économique de la région de Kolda- Division de la planification- Ministère Economie et Finances 2000.
- Construction du barrage de Niandouba et sa piste d'accès Avenant au marché N° 95/002/BAN/II Groupement FOUGEROLLE/ COMPAGNIE SAHELIENNE D'ENTREPRISE 1999
- 35 Stations de pompage et chenaux d'amenée- Avenant au marché N° 95/003/SP/II EQUIP-PLUS 1999
- Etude de la tarification de l'eau et de la maintenance des aménagements hydro agricoles dans le bassin de l'Anambé (Région de Kolda) AFID/CIRAD 2004

Groupement AFID/STI

## Introduction

La Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) a pour objectif principal la promotion des produits agricoles, industriels et d'infrastructures à l'échelle du pays. Depuis 1978, la SODAGRI a piloté les études et l'exécution d'un programme d'aménagements hydro agricoles. De 1982 à 1999, les infrastructures hydro agricoles suivantes ont été réalisées :

- barrage du confluent en 1984 de capacité 59 millions de m³,
- barrage de Niandouba en 1997 de capacité 85 millions de m<sup>3</sup>,
- cinq stations de pompage : SPA, SP3, SP4, SP5 et SPG de débit unitaire variant de 600 à 1 400 l/s avec leurs chenaux d'amenée.
- des périmètres autonomes d'une superficie totale de 4 180 ha répartis sur six secteurs: 285 ha (secteur 1), 1 080 ha (secteur 2), 250 ha (secteur 3), 831 ha (secteur 4), 1 186 ha (secteur G) et 548 ha (secteur 5). L'irrigation se fait en maîtrise totale à partir des stations de pompage relevant l'eau de la retenue du barrage du confluent.
- une digue de protection du secteur 3 sur une longueur de 2,5 km et une largeur en crête de 5m, avec deux ouvrages à clapet sur le débouché des drains. Les travaux d'endiguement ont été achevés en 2000.
- des infrastructures d'accompagnement comprenant deux postes de santé, deux écoles primaires, six puits modernes, une centrale électrique, une rizerie de capacité 2 T/heure, un abattoir, une usine d'aliments de bétail, des étables, des pistes de production et de désenclavement et des bâtiments administratifs.

Par ailleurs, la SODAGRI a assuré la formation et l'appui aux producteurs en leur fournissant du matériel agricole.

Suite à la nouvelle politique agricole et de sa quatrième lettre de mission (2003 -2005), la SODAGRI s'est totalement désengagée de toutes les activités marchandes et considère que :

- i) la communauté rurale constitue l'unité de base de planification,
- ii) la professionnalisation et la responsabilisation des producteurs en vue de la gestion autonome de leurs activités productives, notamment l'exploitation des périmètres irrigués.

Dans ce contexte, et par contrat n°001/2003/ESC/PDHBA/III, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) a confié au groupement de bureaux d'études AFID Consultance/STUDI International, l'étude, la surveillance et le contrôle du projet de développement hydro agricole du bassin de l'Anambé – Phase III, financée par la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Etat Sénégalais.

En termes d'objectifs globaux, le projet contribuera à la réduction de la pauvreté et à une meilleure sécurité alimentaire dans le bassin de l'Anambé et ses environs par l'augmentation durable de la production et des revenus agricoles dans la zone.

La phase III du projet d'aménagement du bassin de l'Anambé consiste aux actions suivantes :

- extension de 820 ha nets des superficies aménagées afin d'atteindre l'objectif de 5 000 ha. Cette extension concerne le secteur 5 dont un périmètre de 548 ha (secteur 5.2.1) a été déjà aménagé depuis 1998.
- extension de la station de pompage SP5 pour accommoder les nouveaux aménagements;
- et la construction de digues de protection des secteurs 2 et 5.2.1.

L'extension envisagée concerne le secteur 5, situé le plus au Nord des zones aménageables. Ce dernier sera subdivisé en deux sous secteurs 5.1 et 5.2, qui est également loti en deux sous-ensembles 5.2.1 et 5.2.2 séparés par un talweg qui rejoint le lit de l'Anambé.

Groupement AFID/STI

Dans le cadre de ces travaux, seul le sous-ensemble 5.2.1 a pu être aménagé et a concerné une superficie de 548 ha.

L'extension proposée porte ainsi sur les parties 5.1 et 5.2.2 totalisant 820 ha nets ce qui porterait la superficie totale aménagée par la SODAGRI à 5 000 ha. La partie 5.2.1 aménagée est située entre les deux zones d'extension. Le sous-secteur 5.1 est situé au Sud de la partie aménagée 5.2.1 dont il constitue la séparation avec le secteur 2. Quant à la partie 5.2.2, elle constitue la limite nord des casiers composant le périmètre de l'Anambé.

Le présent document constitue l'Avant Projet Détaillé d'aménagement de 820 ha¹ nets. Il fait suite au rapport préliminaire remis en juin 2004 et discuté avec la SODAGRI en août 2004.

Le rapport d'APD de l'aménagement de 820 ha nets présente la structure suivante :

- Etude du milieu physique,
- Projet d'aménagement,
- Organisation et gestion du projet,
- Et estimation des coûts d'aménagement.

Groupement AFID/STI

L'extension de la station de pompage SP5 fait l'objet d'un rapport à part.

# 1. Milieu physique

## 1.1. Situation du projet

La zone du projet est située dans la haute Casamance dans la région de Kolda, au sud du chef lieu du département de Vélingara et à 600 km environ de Dakar. L'accès au site du projet se fait par une route goudronnée sur la totalité du trajet, via Kaolack et Tambacounda d'où il faut emprunter la route nationale n°6 en direction de Kolda.

Le Bassin de l'Anambé est situé dans son intégralité dans la région de Kolda qui est limitée au sud par la Guinée Conakry et la Guinée Bissau, au nord par la Gambie, à l'est par la région de Tambacounda et à l'ouest par la région de Ziguinchor. Il est traversé par le treizième parallèle de l'altitude nord et couvre une superficie de 1 100 km².

Le bassin de la Kayanga est à cheval sur la Guinée, le Sénégal et la Guinée Bissau. En effet, la Kayanga prend sa source dans une zone marécageuse au pied du Fouta Djalon en Guinée à une altitude de 80 m environ. Elle coule suivant une orientation nord-ouest jusqu'à son entrée en territoire sénégalais où elle fait une boucle en prenant une direction sud-ouest pour entrer en Guinée Bissau où elle prend le nom de Rio Gêba. Au pont de Niapo, la Kayanga draine un bassin versant de 1 715 km² avec une longueur de 95 km. En territoire sénégalais, son principal affluent est l'Anambé dont l'écoulement est orienté nord-sud jusqu'à sa confluence avec la Kayanga, 10 km au sud de Kounkané.

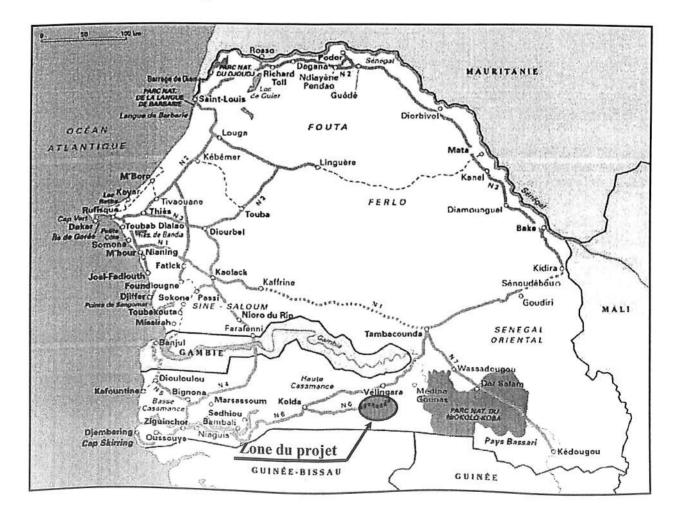


Figure 1 : Plan de situation du bassin de l'Anambé

# 1.2. Climatologie

Le climat est de type soudano-guinéen chaud et humide, caractérisé par un régime de pluies relativement abondantes. Il se caractérise par une saison sèche de 7 mois et une saison pluvieuse de 5 mois. Les stations météorologiques prises en compte pour la détermination des paramètres climatiques sont celles de Vélingara et la station de Tambakounda.

## 1.2.1 Température

Le bassin de l'Anambé se trouve dans la zone de transition entre le climat soudanien et soudanoguinéen. La température moyenne annuelle enregistrée au niveau de la station de Vélingara est de 28,9°C. Le mois le plus froid est janvier avec 25,5°C. Le mois le plus chaud est le mois de juin avec 32,4°C. Mais les écarts thermiques sont très atténués.

Tableau 1 : Température moyenne mensuelle (station de Vélingara : 1984 - 2003)

	J	F	М	Α	М	J	J	Α	s	0	N	D	Moyenne année
Tmin °C	16,3	17,8	20,6	-	23,0	25.1	24,5	23,2	22,5	22.1	21.9	17,9	
Tmax °C	34,7	37,5	39,2	•	40,6	39,8	36,3	32,8	31.7	32.0	34.0	35.4	
Tmoy °C	25,5	27,6	29,9	32,1	31,8	32,4	30,4	28,0	27,1	27,1	27,9	26,6	28,9

#### 1.2.2 Insolation

Les valeurs maximales de l'insolation sont observées au mois d'avril, et la durée d'insolation descend à un minimum en Septembre. Cette diminution est liée à la nébulosité pendant l'hivernage.

Tableau 2: Durée d'insolation

Durées d'insolation (heures/jour)	J	F	М	A	М	J	J	Α	S	0	N	D
Vélingara (1984-2003)	7,14	6,54	7,93	9,61	8,88	7,78	7,36	6,55	6,00	6,55	7,33	7,67
Kolda (1951 – 1976)	8,72	9,21	9,42	9,61	9,18	7,89	_	5,84	6,02	7,3	8.14	7,91

#### 1.2.3 Humidité relative de l'air

La valeur moyenne mensuelle de l'humidité relative de l'air, varie, à Vélingara, de 28 à 80 %; les plus forte valeurs sont enregistrés dans la période d'hivernage ( de juin à octobre ), et le niveau minimum se situe généralement en janvier. L'humidité relative mensuelle moyenne enregistrée au niveau de la station de Vélingara pour la période 1984 – 2003 est donnée par le tableau suivant :

Tableau 3 : Humidité relative moyenne mensuelle (station de Vélingara : 1984 - 2003)

	J	F	М	Α	M	J	J	A	s	0	N	D	Moyenne année
Hmin %	18,2	16,8	18,0	-	19,1	26,3	44,2	59,9	69,3	68,7	59,7	35,7	
Hmax %	49,0	52,0	53,7		65,3	68,7	80,6	92,5	95,7	96,0	95,2	89,2	
Hmoy %	31,0	28,0	30,0	32,0	40,0	57,0	74,0	79,0	80,0	74,0	56,0	44,0	28,9

#### 1.2.4 Le vent

Le vent est souvent faible avec une vitesse moyenne de l'ordre de 2 m/s et maximale de 2,6 m/s.

Tableau 4: Vitesse des vents

Vitesse (m/s)	J	F	M	Α	M	J	j	Α	S	0	N	D
Basse	1,5	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,1	1,9	1,5	1,3	1.4	1,6

## 1.2.5 Evaporation - Evapotranspiration

L'évaporation dans la zone de l'Anambé se situe autour de 2440 mm par an. Les valeurs cumulées d'évaporation mensuelle Piche pour plan d'eau sont estimées, à 2306 mm pour le barrage de Kayanga. Le détail est donné dans les tableaux ci-après :

Tableau 5 : Evaporation Bac classe A à Vélingara

	J	F	М	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Ev(mm)	167	193	257	279	285	228	214	198	192	167	138	121	2439

Source : Schéma directeur d'aménagement du bassin de l'Anambé, EWI 1980

### Tableau 6 : Evaporation sur surface libre au barrage de Kayanga

	J	F	M	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Ev(mm)	178	211	255	269	275	213	164	143	133	147	156	162	2306

Source : Actualisation des études hydrologiques, DHV, juin 1993

Suivant les méthodes d'estimation, l'évapotranspiration potentielle (ETP) varie entre 2000 et 2400 mm, les maximales sont observées en avril-mai.

Tableau 7: ETP Penman A à Vélingara

	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Ev(mm)	187	222	268	283	289	224	173	151	140	155	164	170	2426

Source : Schéma directeur d'aménagement du bassin de l'Anambé, EWI 1980

#### Tableau 8: ETP Blanney & Creedle à Vélingara

	J	F	М	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Ev(mm)	161	164	200	217	228	201	167	123	116	150	152	156	2035

Source : Schéma directeur d'aménagement du bassin de l'Anambé, EWI 1980

### 1,2,6 Pluviométrie

L'analyse pluviométrique à été effectuée à partir des données pluviométriques de la station de Vélingara (station en service depuis 1930).

La saison de pluie dure environ cinq mois de (juin à octobre) ; la durée médiane de la saison de pluie est de 143 jours à Vélingara où il tombe annuellement environ 1000 mm.

A partir de la série pluviométrique de Vélingara (série exhaustive durant la période : 1930/31-2003-2004), trois échantillons ont été analysés :

- L'échantillon complet de 74 ans (1930/31-2003/04)
- L'échantillon « excédentaire » de 38 ans (1930/31-1967/68)
- L'échantillon « déficitaire » de 36 ans (1968/69-2003/04). La reprise qui semble s'enclencher depuis 1991/92 est limitée à quelques années. Elle est assez peu significative en termes statistiques pour être traité à part.

Ci-dessous, les caractéristiques statistiques centrales et de dispersion de la distribution expérimentale des différents échantillons :

Tableau 9 : Statistiques des précipitations annuelles (en mm)

	Série complète	Série excédentaire	Série déficitaire
MOYENNE	969	1112	819
ÉCART TYPE	271	278	162
COEFFICIENT DE VARIATION	0,28	0,25	0,20
MÉDIANE	943	1061	787
MAXIMUM	2305	2305	1316
MINIMUM	539	628	539

La figure ci-dessous représente l'évolution des hauteurs d'eau enregistrées au niveau de la station pluviométrique de Vélingara pour la période (1930 – 2003 ) :

1600 1400 1200 800 400 200 0 Années

Figure 2: Evolution de la pluviométrie moyenne annuelle - Vélingara (1930 - 2003)

La distribution mensuelle des pluies confirme l'existence d'une saison s'étalant du mois de mai jusqu'au mois de novembre avec un maximum au mois d'août, et d'une saison sèche allant de décembre à avril. Malgré la forte réduction des quantités pluviométriques, leurs répartitions temporelles n'ont pas été affectées par cette réduction, et les mois ont gardé les mêmes proportions par rapport aux totaux annuels;

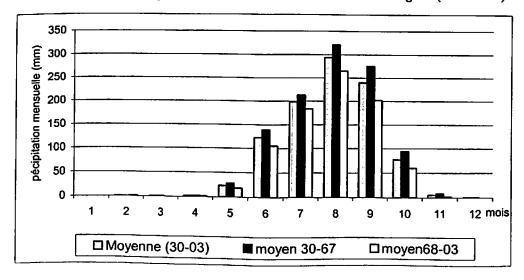


Figure 3: Précipitations mensuelles interannuelles - Vélingara (1930-2003)

# 1.3 Ressources hydrauliques

## 1.3.1 Eaux de surface

Les ressources en eau superficielle proviennent du bassin Kayanga-Anambé qui a une superficie de 2 870 km² au pont de Wassadou. Le bassin versant de la Kayanga en amont de la Confluence avec l'Anambé (pont de Niapo) est de 1 755 km². La contribution de l'Anambé dans les apports annuels au niveau du Barrage du Confluent est estimée en moyenne à 20 % des apports totaux. Les volumes écoulés en années sèches et humides sont comme suit :

Tableau 10 : Volume écoulé en années sèches et humide

	Année décennale sèche	Année sèche 1 an sur 5	Année médiane	Année décennale humide
Volume écoulé ( en millions de m³)	34	54	100	179

La distribution moyenne mensuelle des écoulements est donnée dans le tableau ci-après, en pourcentage du volume total annuellement écoulé :

Tableau 11 : Distribution moyenne mensuelle des écoulements

	J	F	М	Α	M	J	J	Α	s	o	N	D
Distribution (%)	3,32	2,90	2,58	2,32	2,32	3,60	7,86	8,47	25,27	28,32	8,81	4,23

## 1.3.2 Eaux souterraines

Le bassin de l'Anambé est constitué d'un socle de rhyolite paléozoïque recouvert d'une série sédimentaire composée d'argile fissurée au Paléocène-Eocène, de grès argileux du Continental Terminal et d'alluvions du Quaternaire et situé à une profondeur de moins de 50 m au centre du bassin. Les ressources en eau souterraine du socle liée principalement à la perméabilité secondaire de fissuration se trouvent réduites à des proportions modestes et d'un accès aléatoire.

Les formations sédimentaires sablo-argileuses qui recouvrent le socle renferment des aquifères qui ont en général de faibles perméabilités. Ils peuvent cependant fournir des débits suffisants pour la consommation humaine et l'élevage. La grande hétérogénéité des formations et leur faible perméabilité générale ne permettent pas d'envisager une exploitation importante de l'eau souterraine pour les besoins d'une irrigation à grande échelle.

### 1.4 Ressources en sols

D'après l'étude pédologique menée dans le cadre de la présente étude (cf. rapport préliminaire), il ressort que :

La zone d'extension nord (secteur 5.2.2) est largement dominée par des terres à textures fines avec une pédogenèse marquée par une hydromorphie temporaire. Le grand type génétique hydromorphe identifiée dans la zone et qui occupe l'essentiel des surfaces cartographiées est un sol à pseudogley d'ensemble. De ce fait, leur aptitude actuelle est moyenne. Toutefois, si cette limitation est levée, certains de ces sols se retrouveront dans la classe des sols très aptes à plusieurs cultures, à la riziculture en particulier.

Tous les sols de ce périmètre présentent une contrainte liée à la faible teneur en éléments nutritifs. Toutefois, la levée de ces contraintes peut être réalisée par l'apport d'amendements calciques ou d'amendements organiques (fumier, compost. ...).

La zone d'extension intercalaire (secteur 5.1) présente des sols assez riches en argile. La pédogenèse dominante reste celle hydromorphe avec développement de deux types de sols : le pseudogley d'ensemble et le pseudogley de surface. Ces deux types occupent la majeure partie des superficies couvertes par la zone d'extension intercalaire.

Le deuxième type de pédogenèse concerne le sol peu évolué d'apport alluvial, de dimension assez modeste par rapport aux autres sols identifiés.

L'essentiel des sols de ce périmètre ne présente pas de limitations par rapport à la texture. Ils sont par conséquent, potentiellement très aptes à la riziculture.

L'aptitude actuelle de tous ces sols est cependant limitée par la faible teneur en N et P205 et par les valeurs assez basses du PH. Ces contraintes peuvent être facilement corrigées par des apports d'amendements ou d'engrais minéraux.

# 1.5 Aspects sociaux

Le bassin de l'Anambé est situé en haute Casamance, dans la région de Kolda, à environ 600km au sudest de Dakar. La zone couvre sept (7) communautés rurales (CR) qui sont Mampatim, Kandia, Saré coly sallé, koukané, Ouassadou, Boconto et Sinthiang Koundara. Toutes les CR appartiennent au département de Vélingara sauf Mampatim situé dans le département de Kolda. Les sept (CR) couvre une superficie de l'ordre de 350 000 ha.

Les secteurs 1,2 et 4 sont situés dans la communauté rurale de Mampatim sous - préfecture de Dabo département de Kolda ,le secteur 5 – est situé dans la communauté rurale de Kandia , les secteurs 3 et le sous secteur G1 sont localisés dans la communauté rurale de Kounkané et le sous secteur G2 dans celle de Saré coly salle

La zone du projet compte une population estimée à 115 000 habitants. La densité de la population est relativement faible (34hts/km2). La taille moyenne des villages est de 200 à 300 habitants, à l'exception de quelques grands villages de plus de 2000 habitants. La zone d'extension de 820 hectares sera répartis entre la communauté rurale de Mampatim 403 ha et la communauté rurale de Kandia- 417 ha.

D'après les enquêtes de terrain, il ressort que :

- La population de la zone du projet est relativement jeune. En effet, 56,5 % de la population sont d'un age inférieur à 15 ans,
- Le taux de la population active (15 à 59 ans) est de 44 % dont 47 % masculine et 53% féminine,
- Les chefs de ménage sont jeunes. L'âge moyen est de 54,39 ans avec un age minimum de 30 ans. Les chefs de ménage âgés de plus de 60 ans représentent moins de 10% de chefs de ménage,
- La population de la zone du projet est en majorité peulh (80%). Ce qui réduit les sources de conflits,
- L'agriculture et l'élevage représentent les principales sources de revenus avec respectivement 29 % et 45 %,
- 43 % des ménages ont un revenu inférieur à 500 000 FCFA.
- L'agriculture est encore rudimentaire avec des rendements assez faibles,
- La taille moyenne des parcelles est de 8,5 ha (15 ha au maximum), ce qui constitue une contrainte étant donné la faiblesse des sources de revenus des agriculteurs,
- Les GIE d'agriculteurs ne sont pas responsabilisées dans la gestion et la maintenance.

# 1.6 Développement agricole actuel

# 1.6.1 Mise en valeur agricole

La superficie actuellement aménagée par la SODAGRI depuis sa création est de 4180 ha. Trois types de parcelles existent présentement dans les différents secteurs des périmètres aménagés:

Secteur	1	2	3	4	5	G
S tot ha	285	1080	250	831	548	1186
S parcelle ha	0,8	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35

Les principales cultures pratiquées dans le bassin de l'Anambé sont : le riz, le mil/sorgho, l'arachide, le coton.

Au cours de ces dernières années, Les emblavures au niveau des périmètres aménagés ont significativement régressé: le maïs, le mil/sorgho sont presque inexistants dans ces périmètres.

Le riz constitue la principale spéculation au niveau des périmètres aménagés. Les rendements du riz sont faibles, aussi bien en hivernage qu'en contre saison (2,5 à 3 tonnes/ha). Exceptionnellement en 1999, les rendements du riz en hivernage ont été satisfaisants (5,5 T/ha) à cause d'une pluviométrie favorable.

L'exploitation du mais dans les périmètres aménagés n'est pas importante. Les emblavures ont été de 80 ha pendant l'hivernage1999.

Les productions sont également insignifiantes. Le tonnage le plus faible est obtenu en 1997, année à laquelle la production s'est située à environ 150 tonnes.

Les principales contraintes qui se posent au niveau des périmètres aménagés sont de plusieurs ordres:

- mauvais planage au niveau de certaines parcelles ce qui entraîne un remplissage difficile, une submersion inégalement répartie de l'eau d'irrigation.
- cassures et fuites au niveau du réseau : le réseau d'irrigation connaît quelques problèmes au niveau de certains tronçons des canaux : cassures et érosion par endroits occasionnant des pertes d'eau importantes
- mauvais fonctionnement du réseau de drainage : le réseau est envahi en certains endroits par de mauvais herbes,
- manque de matériel agricole et d'équipements (tracteur en particulier),
- divagation des animaux en contre saison ce qui engendre des préjudices aux cultures,
- pratique d'une seule rotation riz riz. (mono culture) ce qui peut être l'origine de problèmes phyto sanitaires.

### 1.6.2 Etat actuel de l'élevage

Dans la zone du projet, l'élevage est une activité importante et coexiste avec les activités agricoles . Le cheptel se compose de plusieurs espèces incluant différentes races.

Les bovins prédominent et sont constitués de Ndama purs. Des métis à divers degrés se trouvent dans les zones de transition. La population ovine et caprine est formée respectivement du mouton Djallonké et de la chèvre naine.

#### On distingue:

- un système extensif traditionnel d'élevage caractérisé par une précarité liée au fait que l'alimentation et l'abreuvement dépendent des aléas climatiques. Il est basé sur exploitation directe des parcours naturels.
- un système extensif amélioré d'élevage qui se retrouve surtout dans les zones encadrées par des projets ; il est intégré à l'exploitation et concerne principalement les animaux de trait, le petit élevage et des fois les vaches laitières.
- un système semi-intensif à petite échelle chez les producteurs pratiquant l'embouche bovine et ovine ou exploitant des poulaillers améliorés ;
- un système intensif moderne et semi-intensif pour l'aviculture et la production laitière.

En ce qui concerne les ressources fourragères, il existe actuellement :

- les herbages naturels durant 5 à 6 mois puis insuffisants en quantité et qualité durant le reste de l'année,
- des résidus des cultures (riz, maïs,sorgho), d'une valeur alimentaire basse et qui durant 2 à 4 mois, selon les disponibilités, constituent exclusivement un fourrage de survie pour les ruminants,
- des sous produits agro-industriels: disponibilité en graines de coton. Les sous produits peuvent être valorisés par les herbivores ruminants mais aussi par la volaille principalement.

L'élevage des petits ruminants est surtout limité du point de vue productivité par la prédominance des types génétiques de petit gabarit.

L'alimentation des différentes espèces domestiques élevées dans la zone repose essentiellement sur les pâturages naturels dominés par les formations forestières. Les rizières et les champs contribuent à l'alimentation des animaux, en tant que pâturage post-récolte.

En ce qui concerne l'abreuvement du cheptel, la zone possède des puits traditionnels, quelques forages, des mares et des cours d'eau. Cependant, en saison sèche, l'approvisionnement en eau du bétail constitue un sérieux problème dans le bassin de l'Anambé. La divagation du bétail est très fréquente surtout en contre saison générant une multitude de conflits.

Il existe dans la zone un important nombre de bovins, ovins, caprins. Le bétail bovin est principalement du genre taurin. Dans l'esprit des agropasteurs, le marché de la viande n'est pas encore porteur pour investir pleinement dans cette production tant qu'une exploitation de produits de cueillette existe. Toutefois la consommation de viande de moutons est fort appréciée et la production locale ne satisfait pas la demande.

Une demande conséquente en animaux de trait existait, mais le manque de matériel agricole et la lourdeur des sols ont restreint de façon nette l'utilisation de ces animaux. Par ailleurs, il est noté que les animaux locaux sont d'un assez petit gabarit et les risques de vol sont encore élevés. De toute évidence il faudra aussi remettre en place les centres de dressage.

La production en volaille est destinée prioritairement à l'autoconsommation. Elle est tributaire des conditions climatiques et reste sensible à différentes épizooties. La demande en viande blanche est cependant assez forte et 75% de cette demande est fournie par la volaille.

Il est souhaitable que l'aviculture moderne soit revigorée avec l'existence de fabriques d'aliment sur place et les possibilités offertes par une demande intéressante dans certains marchés ouverts.

Les mouvements de transhumance sont de faible amplitude dans l'ensemble de la zone et sont dictés par l'exploitation des mares temporaires pour l'abreuvement du bétail.

Par ailleurs et afin d'éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, des couloirs de passage des animaux doivent être renforcés et bien matérialisés. De plus, la création de nouveaux points d'eau permettra d'éviter la divagation des animaux dans les zones aménagées.

# 2. Projet d'aménagement

## 2.1 Objectifs

Le projet de développement hydro agricole du bassin de l'Anambé – Phase III, axé sur l'aménagement d'une nouvelle extension de 820 ha nets de périmètres à maîtrise totale ainsi que la réalisation d'infrastructures d'accompagnement, permettra un accroissement des revenus des paysans grâce à une augmentation de la production agricole.

Le projet concerne les composantes suivantes:

- aménagement de 820 ha nets de périmètres irrigués (secteurs 5.1 et 5.2.2),
- extension de la station de pompage SP5 pour accommoder les nouveaux aménagements.

Le schéma d'aménagement proposé est le même que celui des secteurs déjà aménagés :

- la taille de l'exploitation type retenue est de 1,3 ha ;
- le système cultural est basé sur le riz et le maïs en saison de pluie et le maraîchage en contre saison ;
- les besoins en eau sont déterminés sur la base d'une superficie emblavée de 100 % en saison de pluie et 60 % en contre saison.

# 2.2 Options de développement agricole

## 2.2.1 Exploitation type

La taille de l'exploitation agricole au niveau du périmètre est une fonction directe de :

- la superficie irrigable du futur périmètre,
- le nombre des ayants droit actuel des terres du futur périmètre,
- la taille du ménage moyen de la zone du projet et par conséquent le nombre d'actifs par ménage.

Compte tenu de ces facteurs ainsi que les orientations et les objectifs visés par la mise en valeur du périmètre, la taille de l'exploitation type en irriguée a été fixée à 1,3 ha.

Pour les promoteurs privés intéressés pour investir dans la zone du projet, la taille des parcelles à leur attribuer sera un multiple de 1,3 ha, soit 2,6 ha, 3,9 ha, 5,2 ha....

## 2.2.2 Schémas de mise en valeur future

Dans le cadre de la phase III, l'option retenue est la diversification des cultures; L'objectif initial du projet était de faire du riz à 80-90%. Les anciens aménagements n'ont pas tenu compte des besoins de diversifications des cultures.

Le schéma de mise en valeur future de la zone du projet sera basé sur les orientations de la stratégie de développement de l'agriculture sénégalaise en général et du développement des cultures vivrières et des cultures de contre saison génératrices de revenus en particulier.

Les orientations retenues dans le cadre de ce projet visent la sécurisation des ressources alimentaires et la création de source de revenus par le développement des cultures maraîchères de contre saison. Ainsi la mise en valeur en situation avec projet repose sur :

- le renforcement et l'intensification des cultures vivrières en saison pluvieuse;
- et le développement des cultures de contre saison : maraîchage ;

En outre, les propositions de mise en valeur du futur périmètre irrigué tient compte de :

- la vocation des sols des futurs périmètres et l'occupation actuelle des sols de la zone;
- l'équilibre entre les ressources et les besoins des cultures en eau ;

- les aptitudes techniques et financières des exploitants ;
- les particularités sociologiques de la population de la zone du projet.

### 2.2.3 Choix des cultures

L'analyse de la situation agricole actuelle dans le bassin de l'Anambé, a dégagé les principales spéculations végétales exploitées. Au niveau des parcelles aménagées, elles sont par ordre d'importance: le riz et le maïs.

Ces deux spéculations végétales constituent la base du système de culture dans le bassin de l'Anambé et elles garderont sans doute, leur importance après la mise en valeur dans le système de production.

Compte tenu de la situation actuelle et des objectifs et de l'envergure du projet, les spéculations végétales à adopter dans le cadre de la mise en valeur du futur périmètre sont les cultures vivrières (maïs et riz) qui occuperont 100 % de la superficie au cours de la saison pluviale.

Au cours de la saison sèche, l'exploitation des eaux mobilisées se fera à travers le développement des cultures maraîchères de contre saison qui occuperont 60 % de la superficie. Ces cultures sont :

- le maraîchage, traditionnellement pratiqué type tomate ou espèces prometteuses type pastèque,... etc destiné aux marchés de la zone ;
- l'oignon comme culture de rente type.

### 2.2.4 Calendrier cultural

Les caractéristiques climatiques et édaphiques du périmètre conditionnent le calendrier cultural et suscitent le choix des cultures et des variétés dont les cycles ne doivent pas être contraignants. Le cycle des différentes cultures est présenté dans le tableau suivant :

 Cultures
 J
 F
 M
 A
 M
 J
 Jt
 A
 S
 O
 N
 D

 Saison pluviale
 Riz
 Image: Control of the control

Tableau 12: Cycles culturaux

# 2.2.5 Occupation future du sol

L'occupation du sol des exploitations types au niveau du futur aménagement en situation avec projet est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 13: Occupation du sol en situation avec projet

Situation Future	Exploitation type en saison de pluie	Exploitation type du en contre saison
Superficie	1,3 ha	1,3 ha
Saison pluviale	1	
Riz	75%	
Maïs	25%	
Saison sèche		
Maraîchage		60%

# 2.2.6 Besoins en eau des cultures

Les besoins nets des cultures sont calculés par la formule :

 $B_{net} = Kc ETP - Pu$ 

Avec B<sub>net</sub>: besoin net en mm

Kc : coefficient cultural caractéristique de l'espèce et de son stade de développement végétatif

ETP: Evapotranspiration potentiel en mm/mois;

Pu: pluie efficace en mm/mois avec Pu= 0,8 P moy en mm si P> 20 sinon Pu = P;

Les coefficients culturaux retenus au niveau de l'étude sont tirés à partir du bulletin FAO n° 24 et 33 et des études similaires au niveau de la région de l'étude.

L'évapotranspiration est calculée par la version modifiée par la FAO de la méthode de Blaney Criddle :

$$ETP = A + B * I * (0.46 T + 8.13)$$

I : pourcentage journalier moyen d'heures diurnes annuelles (fonction de la latitude)

T: température moyenne mensuelle en °C;

A et B : facteurs correctifs obtenus par régression linéaire et qui dépendent de l'humidité relative de l'air, le pourcentage d'ensoleillement et la vitesse du vent.

L'évapotranspiration potentielle annuelle est égale à 2 426 mm.

Les besoins bruts en eau des cultures sont calculés comme suit :

Bb = Bn/Er

où Bb: volume réellement emmagasiné dans la zone radiculaire (mm),

Bn: besoins nets (mm),

Er : efficience totale du réseau égal au produit de l'efficience de l'irrigation à la parcelle et celle du réseau

Pour l'irrigation gravitaire, les valeurs suivantes sont retenues :

- canaux revêtus

:0,90

- canaux non revêtus

: 0.80

L'efficience à la parcelle est prise égale à 0,80, d'où l'efficience globale du réseau sera :  $Er = 0.8 \times 0.8 \times 0.9 = 0.57$ . On retient donc une efficience globale de 0,6 (parcelle et réseau) valeur couramment admise pour une irrigation gravitaire dans des conditions similaires.

Ainsi, les besoins bruts moyens d'un hectare assolé sont estimés à 18 600 m³/ha/an, avec un besoin de pointe mensuel de 3 350 m³/ha (mars).

La répartition mensuelle des besoins des cultures est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 14: Besoins bruts des cultures par hectare assolé

	J	F	М	Α	М	J	Jt	Α	S	0	N	D	Total
Pluviométrie (mm)	0,1	0,6	0,3	2,1	22,6	117,5	199,2	298,1	245,8	78,2	4,4	0,6	969
Pluie efficace (mm)	0,1	0,6	0	0	18,1	94	159,3	238,5	196,6	62,5	0	0	770
ETP (mm)	187	222	268	283	289	224	173	151	140	155	164	170	2 426
Besoins nets maïs						1524	310						1 834
Besoins nets riz						1530	1670	1660	150	1007			6 017
Besoins nets maraîchage	1869	2547	3350	2547									10 313
Besoins nets ha assolé	1 121	1 528	2 010	1 528		1 529	1 330	1 245	113	755	0	0	11 159
Besoins bruts ha assolé	1 869	2 547	3 350	2 547	0	2 548	2 217	2 075	188	1 259	0	0	18 600

NB : les besoins d'un hectare assolé sont déterminés sur la base de 75 % riz et 25 % maïs (100 % de sole en hivernage ) et 60 % maraîchage de contre saison.

# 2.2.7 Effets escompté sur la mise en valeur

La création des périmètres irrigués induira d'importants effets sur la mise en valeur agricole en incitant les exploitants à une meilleure valorisation des ressources en eaux (amélioration de la gestion et économie d'eau) et des sols. L'amélioration des techniques culturales par l'optimisation des amendements organiques et minérales et des interventions culturales entraîneront un accroissement des rendements et par conséquent une augmentation des marges brutes des cultures.

#### a) Effets sur les assolements

L'occupation future du sol au niveau de la zone a aménager se présente comme suit :

Tableau 15: Occupation future du sol du périmètre irrigué

		%	Superficie (ha)
	Superficie		820
	Nombre d'exploitants		631
	Saison humide		
Périmètre	maïs	25%	205
	Riz	75%	615
	Saison sèche		
	Maraîchage	60%	492

Au niveau des futurs périmètres irrigués, on reteindra deux soles :

- une sole graminée en pluviale avec irrigation d'appoint;
- une maraîchage en irriguée pendant la saison sèche.

La rotation proposée tient compte de:

- la sensibilité spécifique et variétale des cultures maraîchères à certains problèmes phytosanitaires, surtout les nématodes et les champignons du sol;
- la satisfaction des besoins espèces et des variétés retenues en éléments nutritifs ;
- la profondeur et le type d'enracinement des espèces.

#### b) Effets sur les rendements

La création du périmètre irrigué induira une intensification des différentes interventions et l'amélioration des pratiques agricoles aussi bien en saison humide qu'on saison sèche. La nette amélioration des rendements des différentes cultures découle d'une :

- meilleure satisfaction des besoins en eau des cultures ;
- meilleure satisfaction des besoins en intrants des cultures :
- meilleure maîtrise des opérations et des interventions culturales.

Elle exprime les résultats des différentes améliorations d'apport en intrants et maîtrise des techniques culturales.

Il est à noter que les rendements des cultures proposés n'expriment pas leurs potentialités réelles dans la région d'étude. Les rendements des spéculations atteindront le niveau de croisière à partir de la troisième année qui suit l'exécution des aménagements prévus. Le tableau suivant présente l'évolution des rendements pour les différentes cultures.

Tableau 16: Evolution des rendements des cultures en situation avec projet

	Spéculation	Rendement Actuel (Kg/ha)	Année 1 (Kg/ha)	Année 2 (Kg/ha)	Année 3 (Kg/ha)
	Cultures en pluviale		-		
Périmètre	Riz	2 500	3 500	4 500	5 500
	Maïs	1 000	1 500	2 500	3 000
	Cultures en irrigué				
	Maraîchage	-	15 000	25 000	35 000

# 2.3 Options de base et paramètres hydrauliques

# 2.3.1 Taille de l'exploitation type

Compte tenu de la nature du sol, des orientations et des objectifs visés par la mise en valeur des périmètres, la taille de l'exploitation type a été fixée à 1,3 ha.

## 2.3.2 Système d'irrigation

Compte tenu de l'occupation culturale future du sol d'une part et du niveau actuel des bénéficiaires dans le domaine de l'irrigation d'autre part, le système d'irrigation gravitaire avec prise par pompage a été adopté.

## 2.3.3 Dose d'irrigation

Une dose d'irrigation optimale permettrait d'assurer une gestion rationnelle de la quantité d'eau à apporter à la culture en une irrigation qui correspond à la tranche de la réserve utile du sol facilement utilisable par la culture. Pour la zone du projet, les sols dominants sont hydromorphes à pseudogley d'ensemble ou vertiques, soit une dose de 55 mm.

## 2.3.4 Durée d'irrigation

Bien que la pratique de l'irrigation gravitaire sur une durée importante (16 h/j à 20 h/j au cours du mois de pointe) pratiquée dans d'autres pays entraı̂ne des économies sur les infrastructures hydrauliques, on adopte pour le présent projet pour le mois de pointe, une journée d'irrigation au maximum de 14h qui permet l'application de la dose d'irrigation et ce pour des considérations sociales. Par ailleurs, cette durée sera ajustée en fonction de la superficie irriguée (cf. 1.1 Note de calculs hydrauliques).

Durant le mois de pointe (mars), on prévoit 2 jours pour la maintenance du réseau d'irrigation.

#### 2.3.5 Main d'eau

C'est le débit maîtrisable par l'irriguant. Il est fonction des caractéristiques pédologiques et du niveau de technicité de l'irriguant. La main d'eau retenue est de 30 l/s

Toutefois, selon la superficie des plots et afin de faciliter les conditions d'entretien d'une part et d'autre part de respecter la période d'arrosage, il sera prévu des mains d'eau de 20 l/s pour certains plots du périmètre.

# 2.3.6 Nombre d'irrigations

Pour un besoin net mensuel du mois de pointe de 335 mm et une dose pratique de 55 mm, il faudra alors : 335/55 = 6 irrigations, c'est à dire une fréquence d'une séance tous les 5 jours.

# 2.3.7 Débit d'équipement

Pour une durée d'irrigation de 406 heures par mois (14h/j x 29 jours /mois) et en faisant intervenir l'efficience du réseau ; le débit d'équipement à divers niveaux du réseau et pour les deux périodes d'irrigation est comme suit :

contre saison Hivernage C.S Mois М TOTAL М N D A O 1121 Besoins nets (m3/ha) 1528 2010 1528 0 1529 1330 1245 755 0 0 11159 113 Besoins bruts (m3/ha) 1869 2547 3350 2547 0 2548 2217 2075 188 1259 0 0 18598 Débit fc (l/s/ha) 0,75 1,02 1,34 1.02 1,02 0.88 0.83 0,07 1,3 -0,50 Débit Equip (l/s/ha) 1,28 1,74 2,29 1,74 1,74 1,52 1,42 2,3 -0,13 0,86 besoin secteur 5.2.1 0,7 1.0 1,2 8,0 8,0 1,2 1,0 0.0 1,0 0,1 0,5 (S=548 ha) m3/s besoin secteur 5.2.2 0.6 8.0 1.0 0.7 0.6 (S=430 ha nets) m3/s 0,8 0,1 1,0 8,0 0,0 0,4 besoin secteur 5.1 0.5 0.7 0.6 0,6 0.9 0,7 0,1 0,9 (S=390 ha nets) m3/s 0,7 0,0 0,3 Débit station SP 5 3,1 Débit Chenal amenée CA5 m3/s 3,1

Tableau 17 : Débit d'équipement

La station de pompage SP5 sera renforcée pour satisfaire un débit pendant le mois de pointe de 3.1 m<sup>3</sup>/s.

## 2.4 Schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement proposé est le même que celui des secteurs déjà aménagés. Techniquement il s'agit d'aménager des bassins rizicoles planés de 1,3 ha de superficie, séparés entre eux par des diguettes en terre compactée, dont le remplissage sera assuré par un réseau de canaux tertiaires en terre et d'ordre supérieur des canaux secondaires et primaires alimentés par la station de pompage SP5 équipée d'électropompes relevant l'eau du chenal d'amenée CA5 qui est en communication directe avec l'Anambé et par conséquent au retenue du barrage du confluent.

En association avec le réseau d'irrigation, un réseau de drainage sera aménagé ayant pour objectif la vidange des parcelles et le cas échéant le transit des eaux pluviales des bassins versants périphériques. L'ensemble est complété par un réseau de pistes d'accès, de services et d'exploitation.

#### 2.4.1 Chenal d'amenée

Le chenal est de section trapézoïdale avec une largeur à la base de 2,5m et une pente de talus de 2/1 sur une longueur de 4,6 km. La capacité hydraulique du chenal d'amenée CA5 sera vérifiée pour un débit de 3,1 m³/s, débit alloué aux secteurs 5.1, 5.2.1 et 5.2.2. Un reprofilage du chenal est prévu dans le cadre de la présente étude.

## 2.4.2 Station de pompage SP5

Le dimensionnement de la station de pompage SP5 à été effectué sur la base de l'irrigation de la superficie totale en saison de pluie, soit 100 % et 60 % de la superficie en contre saison.

L'extension du périmètre nécessite un besoin en débit de 1000 l/s pour le secteur 5.2.2 et 900 l/s pour le secteur 5.1. En tenant compte du secteur 5.2.1 existant, la station de pompage sera renforcée pour répondre à un débit de 3100 l/s.

## 2.4.2 Bassin de dissipation et de répartition

Les eaux de la station de pompage sont refoulées directement dans un bassin de dissipation situé à proximité de la station. La capacité actuelle du bassin est d'environ 240 m3. Avec la nouvelle extension ledit bassin jouera un rôle d'une part de dissipation et d'autre part de répartition des débits entre les secteurs (5.2.1, 5.2.2) et 5.1 à travers des prises modulées. Pour ce fait, un rehaussement du bassin de 1,2 m sera prévu pour le bon fonctionnement des modules à masques. De plus, un bassin de décharge sera construit afin d'éviter tout risque de débordement en cas de fermeture de l'un des deux modules.

# 2.4.3 Réseau d'irrigation

Le réseau d'irrigation sera composé de l'amont vers l'aval de :

- des canaux primaires transitant le débit total alloué au secteur. Ces canaux auront une section trapézoïdale avec revêtement en béton armé sur une épaisseur de 8 cm.
- des canaux secondaires en terre, de section trapézoïdale. Ces canaux seront branchés sur le canal principal à l'amont immédiat d'un ouvrage de régulation associé à un module à masque.
- des canaux tertiaires en terre, de section trapézoïdale permettant le transit du débit d'irrigation à la parcelle.

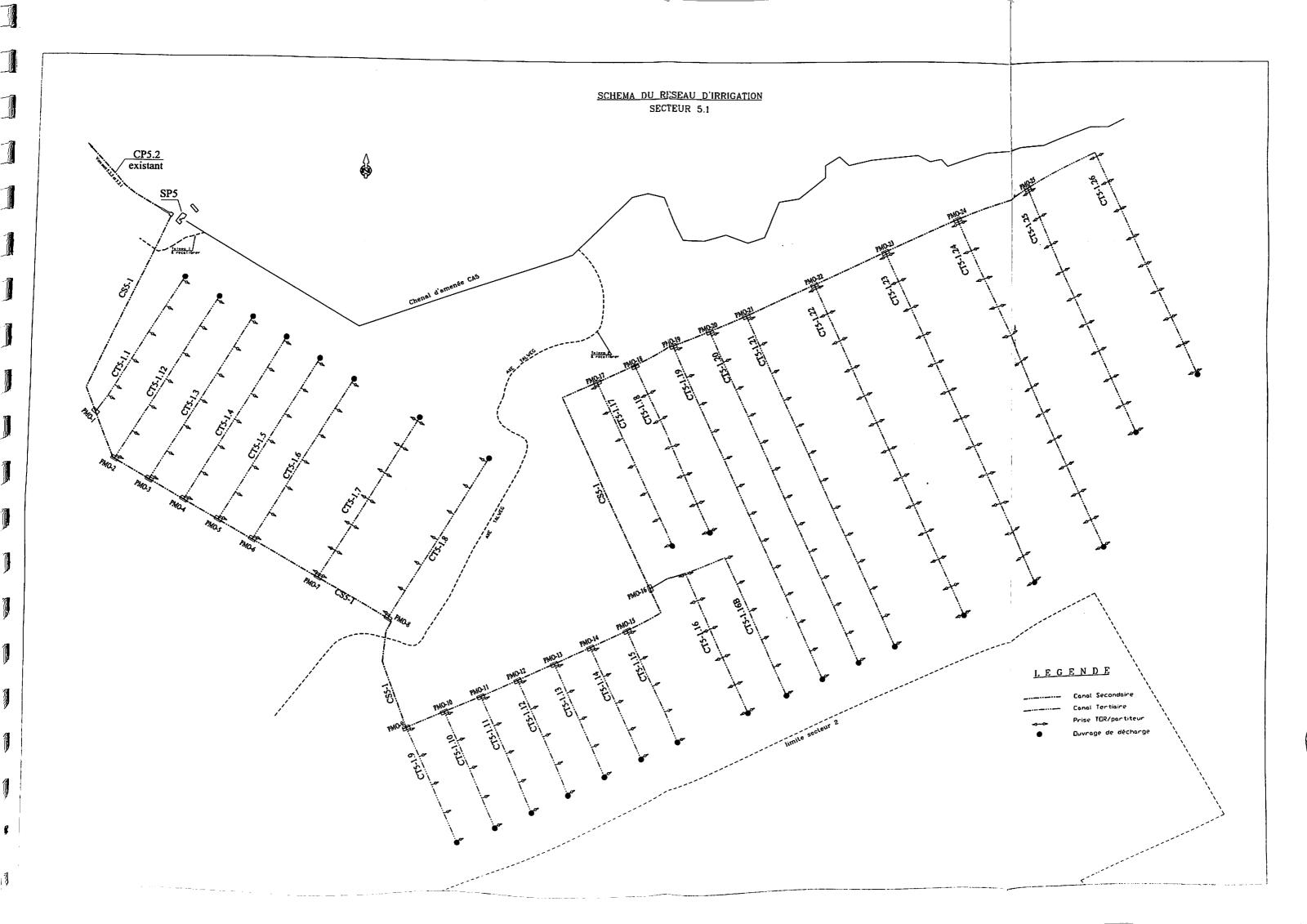
Le schéma du réseau d'irrigation est donné à la page suivante.

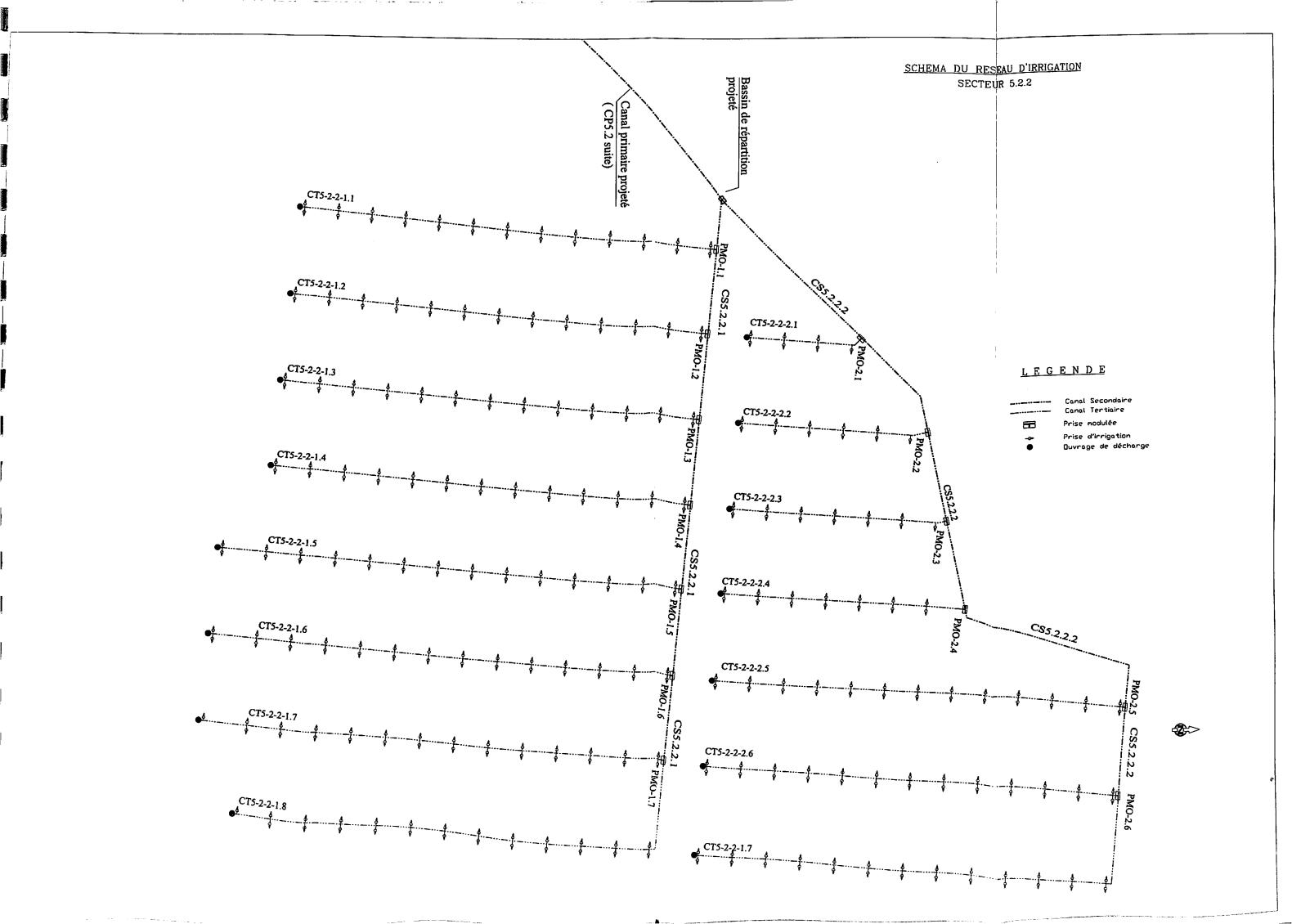
Deux variantes ont été étudiées pour le réseau primaire d'irrigation (cf. rapport préliminaire):

- réseau primaire d'irrigation totalement en terre,
- réseau primaire d'irrigation partiellement revêtu : seulement les canaux primaires seront bétonnés sur une épaisseur de 8 cm.

La comparaison des coûts des deux types de canaux a été basée sur les critères suivants :

- Le coût d'investissement, qui est plus élevés pour les canaux revêtus,
- Les frais d'entretien qui sont plus importants pour les canaux en terre,
- Les pertes d'eau, plus élevées pour les canaux en terre.





Le revêtement des canaux primaires par du béton armé sur une épaisseur de 8 cm, bien qu'il soit plus coûteux en investissement (16% sur le coût global du projet) permettra une meilleure efficience du réseau et par conséquent moins de pertes d'eau. De plus, les frais annuels d'entretien sont moins importants pour les canaux bétonnés (0,5 % du coût d'investissement) alors que pour les canaux en terre, les frais d'entretien représentent en moyenne 3,5 % du coût d'investissement.

En effet, à l'horizon du projet le coût d'entretien des canaux en terre dépasse le coût d'investissement. De ce fait, le revêtement des canaux primaires sera préconisé pour la présente étude.

## 2.4.4 Réseau de drainage

Le réseau de drainage permettant de véhiculer les eaux de drainage excédentaires et les eaux de ruissellement des bassins versant limitrophes en dehors du périmètre sans occasionner des dégâts sur les aménagements. Il est composé généralement de :

- Un fossé primaire,
- Des fossés secondaires et tertiaires,
- Des colatures de ceinture.

Dans l'objectif d'améliorer le système de drainage naturelle et la protection des périmètres contre les eaux extérieures. Le projet prévoit le recalibrage des cours d'eau ayant une influence direct sur les aménagements hydroagricole. Ainsi, des ouvrages de rejet en gabion et enrochement seront prévus aux débouchés des talwegs déversant dans le chenal d'amené CA 5.

### 2.4.5 Réseau de circulation

Le réseau de piste ou de circulation est composé de :

- Une piste principale qui longe le canal primaire,
- Des pistes secondaires qui longent les canaux secondaires.
- Des pistes tertiaires qui longent les canaux et les fossés tertiaires.
- Des ouvrages de franchissement des canaux et des fossés.

# 2.5 Caractéristiques du réseau d'irrigation

# 2.5.1 Secteur d'irrigation 5.2.2

Le fonctionnement du réseau d'irrigation est comme suit :

- Le canal principal CP 5.2 projeté transite un débit total alloué au périmètre de 1000 l/s. Ce canal est équipé d'un ouvrage de régulation du plan d'eau et un ouvrage de décharge d'extrémité afin d'éviter tout débordement suite aux fausses manœuvres ou à la fermeture des vannettes au départ des canaux secondaires. Il est de section trapézoïdale variable, longeant le périmètre sur une longueur de 3390 m. Il dessert deux canaux secondaires CS5.2.2.1 et CS5.2.2.2 par des ouvrages de prises modulées installées sur un bassin de répartition.
- Système hydraulique principal : le système hydraulique principal est constitué de deux canaux secondaires en terre : CS5.2.2.1 (1910 m) et CS5.2.2.2 (2570m). La section des canaux est variable en fonction du débit véhiculé (section télescopique). La gestion et la commande sont assurées par la régulation du plan d'eau au niveau d'un ouvrage comportant un seuil de régulation. Afin de limiter tout débordement lors de fausses manœuvres, un ouvrage de sécurité est prévu à chaque fin de canal secondaire
- Système de fonctionnement hydraulique des tertiaires : le canal tertiaire reçoit une à deux mains d'eau du secondaire et la transite à l'intérieur des parcelles par un prise tout ou rien ou un prise partiteur. Chaque unité d'arrosage de 1,3 ha peut donc disposer à tour de rôle de la main d'eau pendant un temps bien déterminé. Un accent sera mis sur la gestion de l'eau au niveau des quartiers hydrauliques.

Le réseau d'irrigation comprend:

- un canal primaire
- des canaux secondaires
- des canaux tertiaires et des ouvrages de prise et de régulation.

#### - Le canal primaire

C'est l'extension du canal primaire existant CP5.2 qui véhicule actuellement un débit en tête de 1000 l/s. La capacité de ce dernier à été vérifiée pour transiter le débit alloué aux secteurs 5.2.1 existant et 5.2.2 projeté, soit un débit total de 2200 l/s.

Le canal d'extension sera de section trapézoïdale revêtue en béton armé de 8 cm pour le radier et les parois. La pente longitudinale de ce canal varie de 0,4%° à 0,3%°. Le canal s'étend sur une longueur de 3390 m avec une pente de talus de 3/2. Le canal sera exécuté par plots de 3 m de long. L'étanchéité et la dilatation de ce canal sont assurées par des joints de construction tous les 3 m et des joints de dilation tous les 9 m.

Dans le cadre du projet on prévoit aussi le revêtement en béton du tronçon existant sur une longueur de 851 m.

Le dimensionnement des canaux est calculé sur la base de la formule de Manning Strickler en supposant que le régime est uniforme par tronçon.

$$Q = K S R_H^{2/3} i^{1/2}$$

où: K: coefficient de Manning Strikler. Pour le béton K = 60.

S: section mouillée

R<sub>H</sub>: rayon hydraulique

i: pente du canal.

Les caractéristiques dimensionnelles des deux canaux sont les suivantes :

Tableau 18: Caractéristiques des canaux principaux des secteurs 5.2.1 et 5.2.2

Caractéristiques	CP5.2 existan	t (état actuel)	CP5.2 existant	(avec extension)
	Tronçon 1	Tronçon 2	Tronçon 1	CP5.2 Suite
PK	0 - 851 m	851 - 1133	0 - 851m	0 - 3390 m
Longueur (m)	851	282	851	3390
nature	en terre	en terre	Bétonné	Bétonné
Débit (l/s)	1000	300	2200	1000
Largeur à la base (m)	1	1	1	0,5
Hauteur d'eau normale (m)	1	0,6	1,1	0,9
Hauteur totale (m)	1,5	1,5	1,5	1,15
Vitesse (m/s)	0,4	0,3	0,82	0,6
Pente radier (%•)	0,4	0,4	0,4	0,3
pente des talus intérieurs	1,5	1,5	1,5	1,5

#### Les canaux secondaires

Les canaux secondaires seront branchés sur le canal principal à l'amont immédiat d'un bassin de répartition équipé de deux modules à masques XX2-420 et L2-650. Ils sont au nombre de deux CS5.2.2.1 (1910 m) et CS5.2.2.2 (2570m). Ces deux canaux seront équipés de modules à masques associés à des déversoirs de régulation en tête de chaque tertiaire. Les deux canaux secondaires seront en terre. Les caractéristiques dimensionnelles par section sont comme suit :

Tableau 19: Caractéristiques du canal secondaire CS5.2.2.1

Caractéristiques	S1	S2	<b>S3</b>	S4	<b>S</b> 5	<b>S6</b>	<b>S7</b>	S8	total			
Longueur (m)	132,5	270,6	278,6	268,3	273	267	278	140,4	1908 m			
Débit (l/s)	625	565	505	445	385	325	265	205				
Largeur à la base (m)		0,5										
Hauteur d'eau normale (m)	0,99	0,94	0,89	0,83	0,76	0,69	0,6	0,5	]			
Hauteur totale (m)	1,	2	1	,1		1	C	0,8				
Vitesse (m/s)	0,32	0,31	0,3	0,29	0,28	0,26	0,24	0,22				
Pente radier (%·)	0,3											
Pente des talus intérieurs	1,5											

Tableau 20 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.2.2.2

Caractéristiques	S1	\$2	S3	S4	<b>S</b> 5	S6	total	
Longueur (m)	693	352	288	288	674	272	2567 m	
Débit (I/s)	375	355	325	295	255	195		
Largeur à la base (m)			(	),5				
Hauteur d'eau normale (m)	0,79	0,77	0,74	0,7	0,65	0,56	1	
Hauteur totale H (m)		1			0,9		7	
Vitesse (m/s)	0,28	0,28	0,27	0,26	0,25	0,24	]	
Pente radier (%·)	0,3							
Pente des talus intérieurs	1,5							

Le dimensionnement des canaux est calculé sur la base de la formule de Manning Strickler avec un coefficient K = 30 pour des canaux en terre.

#### Les canaux tertiaires

Les canaux tertiaires seront en terre, de section trapézoïdale, il a été retenu des pentes de talus intérieurs et extérieurs de 3/2. Les caractéristiques du canal (pente longitudinale, section) seront déterminées de telle sorte que l'ouvrage puisse transiter la (ou les) mains d'eau nécessaire(s) dans des conditions de vitesse admissibles. Les canaux seront réalisés en remblai, le canal lui, même étant ensuite excavé dans le remblai compacté. Les canaux tertiaires seront raccordés sur les secondaires à l'amont d'un ouvrage de régulation de niveau. Ils seront équipés de modules à masque.

La longueur totale des canaux tertiaires est de 17 200 ml. La largeur à la base est de 0,5 m avec une hauteur variable. Le nombre de canaux tertiaires est de 8 sur le CS5.2.2.1 et 7 sur le canal CS5.2.2.2. Les caractéristiques dimensionnelles par section sont comme suit

Tableau 21 : Caractéristiques du canaux tertiaires sur CS5.2.2.1

Caractéristiques	T1.1	T1.2	T 1.3	T1.4	T 1.5	T 1.6	T 1.7	T1.8
Longueur (m)	1290	1290	1290	1290	1400	1400	1400	1295
Débit (l/s)	60	60	60	60	60	60	60	60
Largeur à la base (m)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Hauteur d'eau normale hn (m)	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
Hauteur totale H (m)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Vitesse (m/s)	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21
Pente radier (%·)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Pente des talus intérieurs	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Caractéristiques T2.1 T2.2 T 2.3 T2.4 T2. 5 T2.6 T 2.7 Longueur (m) 400 580 660 750 1295 1295 1565 Débit (l/s) 20 30 30 40 60 60 60 Largeur à la base (m) 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 Hauteur d'eau normale hn (m) 0.18 0,24 0,34 0,34 0,24 0,26 0,34 Hauteur totale H (m) 0,4 0,4 0.4 0.4 0,5 0,5 0,5 Vitesse (m/s) 0,16 0,17 0,17 0,18 0,21 0,21 0,21 Pente radier (%-) 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 Pente des talus intérieurs 1,5 1,5 1.5 1.5 1.5 1.5 1,5

Tableau 22 : Caractéristiques du canaux tertiaires sur CS5.2.2.2

#### - Les ouvrages

Des ouvrages de régulation, de sécurité et de franchissement seront prévus sur le réseau d'irrigation et se présentent comme suit :

- Ouvrage de sécurité: le réseau est conçu de manière à réduire les éventuelles pertes d'eau supplémentaires due à la fermeture accidentelle des vannettes ou à des fausses manœuvres. Ils déversent dans les fossés de drainage secondaires ou tertiaires.
- Ouvrage de franchissement de talweg. C'est un siphon inverse avec passage en conduite en béton.
- Prise modulés avec module à masque pour alimenter les secondaires et les tertiaires.
- Prise d'eau (Tout Ou Rien TOR): pour alimenter les parcelle, des prises en « tout ou rien » avec vannettes cadenassées seront exécutées le long des canaux tertiaires conformément à l'aménagement du réseau d'irrigation.
- Prise simple associé à un seuil déversoir en béton : pour alimenter les parcelle, en cas où le tertiaire transite deux mains d'eau.

## 2.5.2 Secteur d'irrigation 5.1

Le fonctionnement du réseau d'irrigation est comme suit :

- Un canal secondaire CS5.1 jouant le rôle d'un canal d'amenée, part à partir du bassin de partition existant et transite un débit total de 900 l/s. Le canal est équipé d'un ouvrage de régulation du plan d'eau et un ouvrage de sécurité latéral afin d'éviter tout débordement suite aux fausses manœuvres ou à la fermeture des vannettes au départ des canaux secondaires. Il est de type trapézoïdale de section variable, longeant le périmètre sur une longueur de 5650 m. Il dessert les tertiaires par des ouvrages de prises modulés (modules à masque) associés à des ouvrages de régulation.
- Système de fonctionnement hydraulique des tertiaires : le canal tertiaire reçoit une à deux mains d'eau du secondaire et la transite à l'intérieur des parcelles par un prise tout ou rien ou un prise simple associé à un déversoir de régulation. Chaque unité d'arrosage de 1,3 ha peut donc disposer à tour de rôle de la main d'eau pendant un temps bien déterminé. Un accent sera mis sur la gestion de l'eau au niveau des quartiers hydrauliques.

Le réseau d'irrigation comprend:

- un canal secondaire (ou primaire) CS5.1
- des canaux tertiaires et des ouvrages de prise et de régulation.
- Le canal d'amenée CS5.1

Il sera de section trapézoïdale revêtue en béton armé de 8 cm pour le radier et les parois. La pente longitudinale de ce canal est de 0,3%°. Le débit véhiculé en tête est de 910l/s. Le canal s'étend sur une longueur de 5650 m avec une section variable en fonction du débit délivré. La pente des talus est de 3/2.

Le canal sera exécuté par plots de 3 m de long. L'étanchéité et la dilatation de ce canal sont assurées par des joints de construction tous les 3 m et des joints de dilation tous les 9 m. Les caractéristiques dimensionnelles du canal secondaires CS5.1 par section sont les suivants :

Tableau 23 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.1

Caractéristiques	S1	S2	S3	S4	<b>S5</b>	S6	<b>S7</b>	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16
Longueur (m)	775	318	272	272	272	912	272	272	272	272	272	272	272	272	272	381
nature	béton								béton							
Débit (l/s)	900	880	860	840	820	800	780	750	730	710	690	670	650	630	610	590
Lb (m)	0,5							0,5								
Hn (m)	0,86	0,85	0,84	0,82	0,81	0,79	0,78	0,76	0,75	0,71	0,7	0,63	0,59	0,5	0,48	0,41
Ht (m)			1,1				1		1		0	,9	0,	8	0	,7
V (m/s)	0,59	0,59	0,58	0,58	0,57	0,56	0,56	0,55	0,54	0,53	0,5	0,5	0,48	0,5	0,42	0,39
Pente radier (%·)	0,3							0,3								
Fruit talus : m	1,5							1,5								

Tableau 24 : Caractéristiques du canal secondaire CS5.1 (Suite)

Caractéristiques	S17	S18	S19	S20	S 21	S 22	S 23	3	S 24		S 25	
Longueur (m)	272	272	272	272	272	272	272	2 381		381		
nature	béton	béton	béton	béton	béton	béton	béto	béton bét		b	béton	
Débit (l/s)	540	520	490	460	430	400	340		280	2	220	
Lb (m)					0,5	j						
Hn (m)	0,69	0,68	0,66	0,64	0,62	0,59	0,59 0,5		0,54 0,48		0,42	
Ht (m)			0,9			C	9,8		0	,7_		
V (m/s)	0,52	0,52	0,51	0,5	0,49	0,48	3	0,46	0,43	3	0,4	
Pente radier (%·)		0,3										
Fruit talus : m		1,5										

## Les canaux tertiaires

Ces canaux auront la même conception des tertiaires du secteur 5.2.2.La longueur totale des canaux tertiaires est de 20 360 ml pour un nombre de 27 tertiaires. La largeur à la base varie de 0,3 à 0,4 m avec une hauteur variable.

Tableau 25 : Caractéristiques des canaux tertiaires sur CS5.1

Caractéristiques	CT 5.1.1	CT 5.1.2	CT 5.1.3	CT 5.1.4	CT 5.1.5	CT 5.1.6	CT 5.1.7	CT 5.1.8	CT 5.1.9
Longueur (m)	524	640	640	640	640	640	640	640	432
Débit (I/s)	20	20	20	20	20	20	30	20	20
Largeur à la base (m)					0,3				
Hauteur d'eau normale (m)		0,17						0,17	0,2
Hauteur totale (m)		0,3 0,35							3
Vitesse (m/s)			0,21				0,25	0,21	0,17
Pente radier (%•)				1					0,5
Fruit talus : m					1,5				

Caractéristiques	CT 5.1.10	CT 5.1.11	CT 5.1.12	CT 5.1.13	CT 5.1.14	CT 5.1.15	CT 5.1.16	CT 5.1.16 b	CT 5.1.17
Longueur (m)	432	432	432	432	432	432	662	674	642
Débit (I/s)	20	20	20	20	20	20	30	20	20
Largeur à la base (m)					0,3				
Hauteur d'eau normale		<del>-</del>							
(m)		0,17						0,1	7
Hauteur totale (m)		0,17 0,21 0,17							
Vitesse (m/s)			0	,21			0,23	0,2	1
Pente radier (%-)				<u>,                                    </u>	1				
Fruit talus : m					1,5				

Caractéristiques	CT 5.1.18	CT 5.1.19	CT 5.1.20	CT 5.1.21	CT 5.1.22	CT 5.1.23	CT 5.1.24	CT 5.1.25	CT 5.1.26
Longueur (m)	642	1272	1272	1272	1272	1272	1272	957	1122
Débit (l/s)	30	30	30	30	60	60	60	60	40
Largeur à la base (m)		0,3			0,4				
Hauteur d'eau normale (m)	C	),3_	0,	23	0,	34	0,	32	0,26
Hauteur totale (m)	0	),4		35	0,	45	0,	45	0,35
Vitesse (m/s)	0	16	0,	25	0,	23	0,	22	0,2
Pente radier (%•)	0	,3		1			0,5		
Fruit talus : m					1,5				

#### - Les ouvrages

Comme le secteur 5.2.2. Des ouvrages de régulation, de sécurité et de franchissement sont prévus sur le réseau d'irrigation. Les caractéristiques de ces ouvrages sont données ci après.

## 2.6 Principes de dimensionnement et de calage

La méthode de calage du réseau d'irrigation se présente comme suit :

#### Cote imposée au niveau du tertiaire

Pour caler les prises tertiaires, les cotes des parcelles les plus contraignantes desservies par chaque tertiaire ont été déterminées. Ces cotes représentent les cotes imposées de calage. Le niveau minimum du plan d'eau est obtenu au droit de la prise en majorant la cote imposée de 0,20 cm (les cuvettes sont remplies à la côte TN + 0,15, auquel on ajoute une marge de sécurité de 0, 05 m ce qui donne une côte de la ligne d'eau calée à TN + 0,20).

### - Cote imposée au niveau du secondaire

Les ouvrages de prise permettant de délivrer une main d'eau au tertiaire sont des modules à masque La perte de charge au niveau de la prise est de 0,06 m. Ainsi, la cote imposée au niveau du secondaire est le niveau du plan d'eau dans le tertiaire auquel on ajoute 0,06 m.

#### - Ligne d'eau dans le canal secondaire

Dans une première étape on prélèvera au moyen des données topographiques la cote la plus haute au niveau de chaque parcelle (cote la plus contraignante) et la cote du terrain naturel au niveau de la prise de d'irrigation. Dans une deuxième étape on fait varier la pente de canal jusqu'à arriver à l'aval du canal à une cote au minimum égale à la cote la plus contraignante augmentée de 25 cm.

Afin de dominer toutes les parcelles irriguées, les hauteurs d'eau ont été calculées bief par bief, en fonction du débit et la ligne d'eau calée de manière qu'elle soit toujours située au-dessus des cotes imposées.

#### Canal primaire

Le plan d'eau dans ce canal est calé dans l'hypothèse que toutes les prises des canaux secondaires sont ouvertes. Ainsi, les hauteurs d'eau sont calculées (tronçon par tronçon). Le dimensionnement du canal primaire a été fait en fonction de la superficie nette à irriguer de 432 ha pour le secteur 5.2.2 et 391 ha pour le secteur 5.1, soit un débit respectivement de 1000 l/s et 910 l/s.

# 2.7 Ouvrages

Les ouvrages faisant l'objet des plans types dans le dossier plans, comprennent :

- Les ouvrages de répartition (déversoir de régulation et déversoir de prise)
- Les prises TOR alimentant les parcelles,
- Les décharges de sécurité sur les canaux secondaires,

- · Les décharges d'extrémité sur les tertiaires
- Les ouvrages de franchissement des canaux d'irrigation,

#### Ouvrage de régulation

Les dimensions de cet ouvrage, seuil déversoir, prévu au départ des secondaires sont données par la formule suivante :

 $Q = m \times L \times (Rac (2xg)) \times h^{3/2}$  avec;

m : coefficient de débit égal à 0,32, h : charge d'eau sur le déversoir

g : accélération de la pesanteur, L : largeur déversante

Les déversoirs seront construits en béton. Les crêtes sont arrondies des deux coté sur 5 cm et avec enduit lisse appliqué sur sa surface. Pour la répartition du débit, une lamelle métallique sera implantée perpendiculairement sur le déversoir.

#### Décharge d'extrémité

Ces ouvrages sont prévus sur le canal primaire et sur les canaux secondaires et tertiaires. Ils sont constitués par des déversoirs latéraux. Les dimensions de cet ouvrage, seuil déversoir sont données par la formule suivante :

 $Q = m \times L \times (Rac (2xg)) \times h^{3/2}$  avec;

m : coefficient de débit égal à 0,32

h : charge d'eau sur le déversoir

g : accélération de la pesanteur

L : largeur déversante

Les déversoirs seront construits en béton. Les crêtes sont arrondies des deux coté sur 5 cm et avec enduit lisse appliqué sur sa surface.

Le nombre des ouvrages prévus par le projet sont comme suit :

Tableau 26: Nombre des ouvrages (secteur 5.2.2)

	Ouvrages	Ouvrages de sécurité		Régulation	Prises				
Canal	Décharge latérale	Décharge d'extrémité	Déversoir Giraudet	Déversoir oblique	Déversoir transversal	Modulé	Partiteur	TOR	Chute
CP5.2	1 (Bassin)	1	-	-	•	3	•		-
C\$5.2.2.1	•	1	6	-	1	7	•	-	2
CS5.2.2.2	-	1	3	1	-	6	-	-	
Tertiaires	•	15		-	-	•	146	25	18

Canal	Franchissement									
Canai	Siphon	buses 300	buses 200	buses 600	buses 800					
CP5.2	1	-	-	-	-					
CS5.2.2.1	•	-	•	-	1					
CS5.2.2.2	•	-	•	1	•					
Tertiaires		15	155	•	-					

Tableau 27: Nombre des ouvrages (secteur 5.1)

	Ouvrages d	e sécurité		Régulation			Prises		
Canal	Décharge latérale	Décharge d'extrémité	Déversoir Giraudet	Déversoir oblique	Décharge latérale	Modulé	Partiteur	TOR	Chute
CS5.1	4	1	23	1	1	25	-		-
Tertiaires		26		-	-	-	58	155	8

Canal	Franchissement								
Canai	Siphon	buses 300	buses 200	buses 600	buses 800				
CS5.1	3	-	-	•	-				
Tertiaires	-	25	66	•	-				

## 2.8 Réseau d'assainissement et de protection

## 2.8.1 Conception générale du réseau

Le réseau d'assainissement et de drainage à créer aura pour rôle :

- de protéger la zone aménagée et les ouvrages contre le ruissellement du bassin versant amont par la création des fossés de garde parallèles aux canaux principaux en courbe de niveau ;
- de permettre au ruissellement extérieur de traverser la zone aménagée sans occasionner de dégâts: recalibrage des talwegs vers le lit de l'Anambé et ouvrages de franchissement des canaux et pistes;
- d'évacuer les eaux excédentaires de la zone irriguée (excédant de pluie mais aussi excès d'irrigation accidentels, vidange des parcelles). Création de réseau de drainage secondaire, tertiaires et collecteurs.

Le système d'évacuation retenu est constitué par des fossés à ciel ouvert en terre. Bien que ce système occupe plus d'emprise que les conduites enterrées, il a l'avantage d'être efficace, moins coûteux et plus facile à entretenir. Le réseau d'assainissement interne du périmètre comprend :

- des fossés tertiaires recevant les eaux des exutoires des pistes et des parcellaires.
- des fossés secondaires qui collectent les eaux des tertiaires,
- des fossés primaires (talwegs) et des fossés de garde qui reçoivent les eaux du réseau d'assainissement amont et les eaux sauvages et les canalisent à l'extérieur du périmètre.

Le schéma du réseau d'assainissement et de drainage est donné à la page suivante.

### 2.8.2 Hypothèses du dimensionnement

#### 2.8.2.1 Temps de submersion

Le temps de submersion admissible pour une surface cultivée dépend du type de cultures et du stade de développement de la plante. Les durées de submersion admissibles sans perte notable des rendements culturales (moins de 10% de perte) sont données d'après SACAMIN (de l'Institut Agronomique Méditerranéenne de Bari) comme suit :

- Pâturage et fourrages: 3 à 5 jours

- céréales : 2 à 11 jours

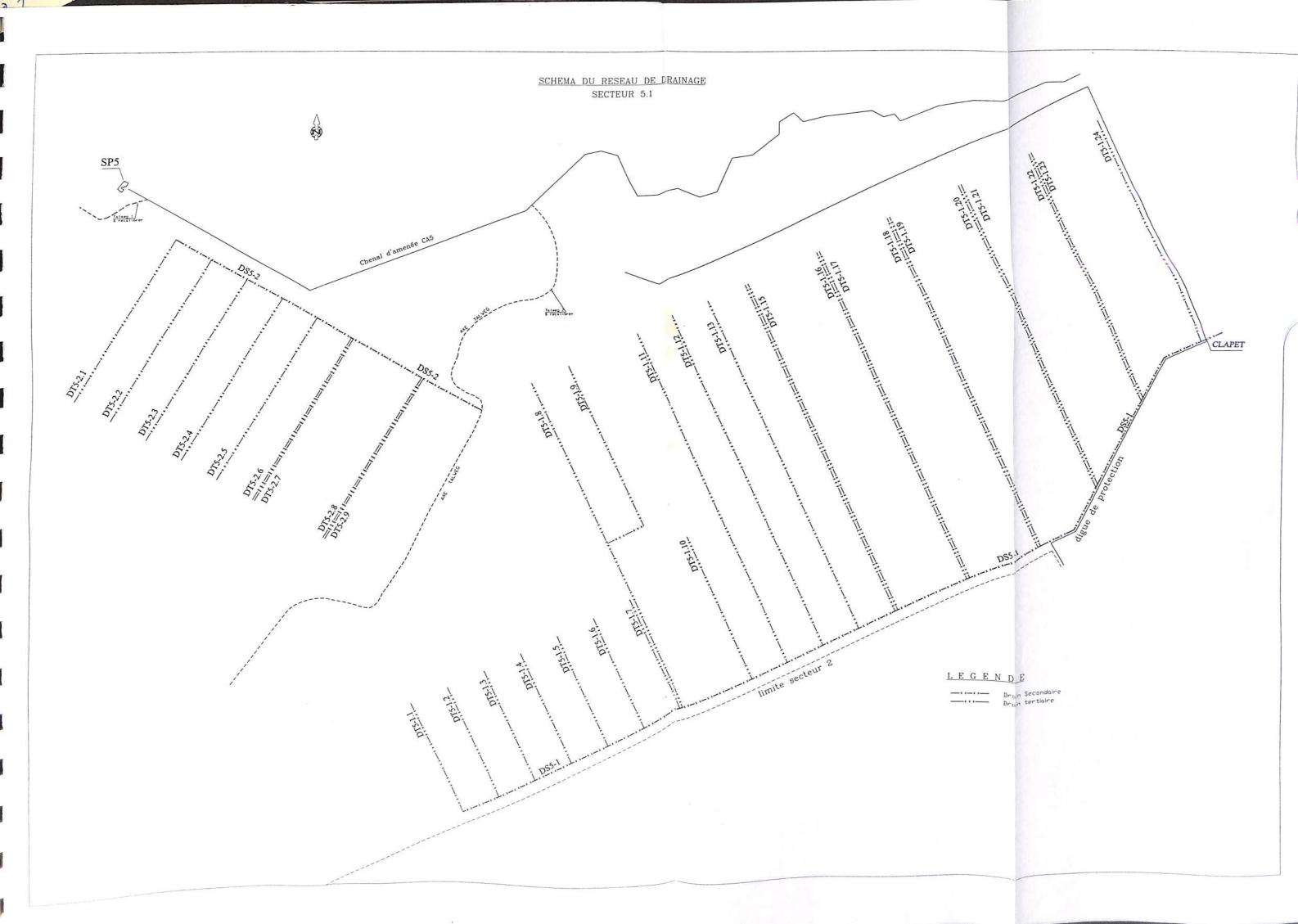
Pour G.A. HEJNDRICX (Illème Congrès International des Irrigations et de drainage), les temps d'évacuation admissibles sont :

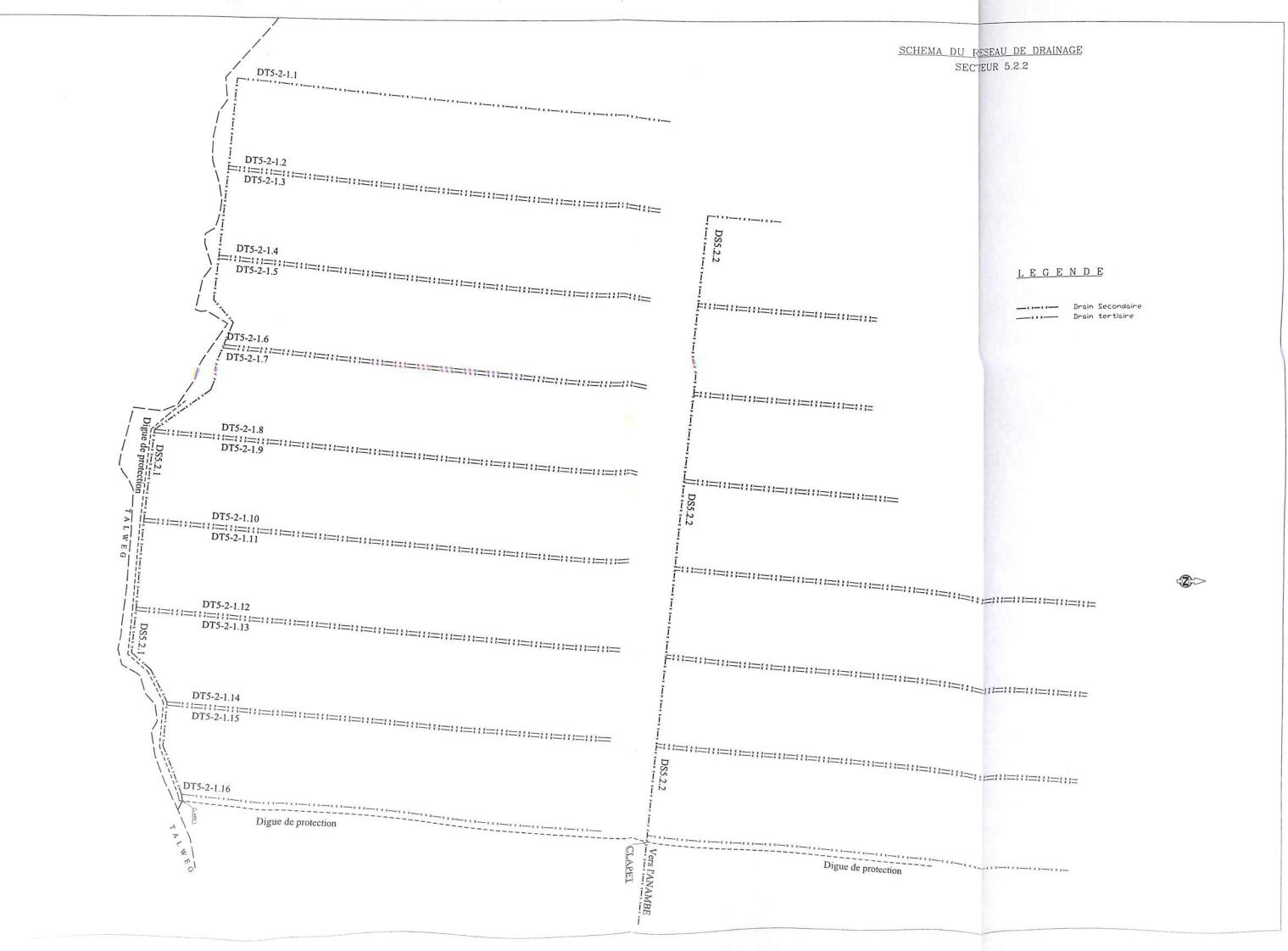
céréales : 5 joursCultures industrielles : 7 jours

Cultures industrielles : 7 jours
 cultures maraîchères : 5 jours

- prairies : 14 jours

- arbres fruitiers : 10 jours





Pour une durée de vie du projet de 30 ans, il est raisonnable de dimensionner le réseau de drainage pour la crue décennale, c'est à dire la pluviométrie qui statistiquement ne se présente qu'une fois tous les dix ans. Un dimensionnement pour une période de retour plus importante occasionnera des investissements onéreux. Ainsi la durée de submersion n'aura lieu qu'une seule fois tous les dix ans.

### 2.8.2.2 Débit caractéristique

Le réseau de drainage est calculé pour permettre l'évacuation de la pluie critique dont la durée est égale à la durée de submersion et dont la période moyenne de retour est égale à T. Le débit caractéristique qc du réseau est le débit par unité de surface à évacuer de la parcelle. Ce débit est fonction de l'intensité de la pluie critique.

Pour les valeurs arrêtées, c'est à dire une durée de submersion de trois jours pour une période de retour décennale, l'émissaire devra assurer l'évacuation du débit caractéristique qui s'énonce, d'après la formule rationnelle, comme suit :

$$Qc = c.i / 0,360$$

Avec c : coefficient de ruissellement ( proportion de la pluie arrivant au drain )

i : intensité de la pluie décennale

Si on considère que l'averse a eu lieu sur un terrain saturé où les pertes par évaporation valent 25 % de la pluie tombée, et i égale à 165 mm (valeur déterminée par ajustement statistique d'une série des pluies journalières de Vélingara, le débit caractéristique est de :

$$(0.75 \times 1650) / (3.6 \times 24 \times 3) = 4.7 l/s/ha$$

Un drain tertiaire qui dessert une parcelle de 1,3 ha aura donc à évacuer instantanément un débit de 6,0 l/s pendant une durée de submersion de 3 jours.

#### 2.8.2.3 Dimensionnement du réseau d'assainissement

La formule utilisée pour le dimensionnement des canaux est de Manning Strickler avec un coefficient de rugosité K = 30. La vitesse d'écoulement maximale est limitée pour les fossés en terre à 0,5 m/s. Les caractéristiques et les dimensions des drains au niveau des deux secteurs d'irrigation sont les suivants :

#### □ Secteur d'irrigation 5.2.2

- Les fossés tertiaires, au nombre de 30, ont une section trapézoïdale avec un fruit de talus de 2/1, section assurant une bonne stabilité. La largeur au plafond varie de 0,4 m à 1 m et de profondeur variable. La longueur totale du réseau de drainage tertiaire est d'environ 35 600 ml.
- Un fossé secondaire DS 5.2.2 recueille les eaux de drainage des tertiaires du sous secteur nord. La section de ce fossé est trapézoïdale avec un fruit de talus de 2/1 et une largeur à la base de 0,5 à 1 m et une hauteur variable. La longueur totale est de 2 160 m jusqu'au lit de l'Anambé.
- Un fossé secondaire DS5.2.1 recueille une partie des eaux de drainage des tertiaires du sous secteur sud alors que l'autre partie est déversée directement dans le talweg. La section du fossé DS5.2.1 est trapézoïdale avec un fruit de talus de 2/1 et une largeur à la base de 0,5 m et une longueur de 1 100 m.

# Secteur d'irrigation 5.1

 Les fossés tertiaires, au nombre de 33, ont une section trapézoïdale avec un fruit de talus de 2/1, section assurant une bonne stabilité. La largeur au plafond varie de 0,4 m à 1 m et de profondeur variable. La longueur totale du réseau de drainage tertiaire est d'environ 28 000 ml.

- Des fossés secondaires recueillent les eaux de drainage des tertiaires. La section de ces fossés est trapézoïdale avec un fruit de talus de 2/1. Les dimensions sont comme suit :
  - DS5.1.1: il draine 24 tertiaires de la partie est du secteur. La longueur totale est d'environ 3 200 m avec une largeur à la base variant de 0,4 à 1,5 m et une hauteur variable. Ce fossé déverse directement dans le lac.
  - O DS5.1.2 : il draine 9 tertiaires de la partie ouest du secteur. La longueur totale est d'environ 1 180 m avec une largeur à la base variant de 0,4 à 0,5 m et une hauteur variable. Ce fossé déverse directement dans le talweg séparant les deux sous secteurs est et ouest.

#### 2.8.2.4 Apports extérieurs

Le ruissellement provenant des zones hautes hors périmètre doit être canalisé à travers le réseau de drainage du périmètre afin de ne pas causer l'inondation du périmètre. De ce fait, les drains naturels (talwegs) à l'intérieur des futurs périmètres seront creusés à une profondeur et à une section permettant l'écoulement des eaux de drainage sans débordement.

Deux micros bassins versants ont des apports de crues qui menacent les futurs périmètres:

- BV1 5.1 : dans les apports de crues traversent le secteur 5.1 et le subdivise en deux sous secteurs.
- BV2 5.1 : dans les apports de crues traversent la piste longeant le canal CS5.1 à 150 m environ de la SP5.

L'estimation des débits de crues de ces micros bassins versants est déterminée à l'aide des formules suivantes :

#### 1. Méthode ORSTOM (1992)

Le débit de pointe correspondant au ruissellement superficiel de la crue décennale est défini par la relation :

$$Qmax_{10} = m \times A \times \alpha \times P_{10} \times Kr_{10} \times S / T_b,$$

avec:

Qmx<sub>10</sub>: débit en m<sup>3</sup>/s

coefficient d'écoulement prenant en compte le débit d'écoulement retardé estimé entre 1,03 et
 1,06 en fonction de la perméabilité des bassins dans la zone ; ce coefficient prend en compte l'état d'humectation du sol.

A : coefficient d'abattement,

α : coefficient de pointe.

P<sub>10</sub> : précipitation décennale ponctuelle (24 h) en m

Kr<sub>10</sub>: coefficient de ruissellement décennal,
 S: superficie du bassin versant en km²

T<sub>b</sub> : temps de base en secondes

## 2. Méthode CIEH-Améliorée (1994)

Le débit de pointe de la crue décennale est estimé par la méthode statistique (corrélation linéaire entre les différents paramètres) du CIEH, sur la base d'une meilleure estimation cour le Niger (coefficient de corrélation = 0.87) intégrant les paramètres S, Kr<sub>10</sub> et lg à savoir :

$$Q_{10} = a \times S^{0.643} \times Ig^{0.399} \times Kr_{10}^{1.019}$$

Qui débit de crue de fréquence décennale en m³/s où S = est la superficie du BV en km², lg = l'indice global de pente Kr<sub>10</sub> = le coefficient de ruissellement décennal.

a = constante égale à 0,0912

L'application des différents paramètres pour les bassins de la zone du projet donne les débits de crues de fréquence décennale indiqués par le tableau ci-après

Tableau 28: Débits de crues de fréquence décennale

Bassin versant <sup>2</sup>	Superficie km²	Méthode ORSTOM	Méthode CIEH (1994)	Q <sub>2</sub> retenu m³/s	Q <sub>10</sub> retenu m³/s
BV1 - 5.1	8	10	13	5	13
BV2 - 5.1	5	7	11	6	11

La méthode ORSTOM (1992) et CIEH-Améliorée (1994), basées sur une méthodologie rigoureuse et homogène a connu une révision et une réactualisation des paramètres caractéristiques des crues de fréquence décennale sur des bassins représentatifs. Ceci a permis de disposer d'une base plus rigoureuse pour la transposition des résultats à des bassins non observés.

Il est adopté dans le cadre de la présente étude, comme valeurs de projet la moyenne obtenue à l'aide des méthodes CIEH-Améliorée et ORSTOM pour tous les bassins versants.

Pour les passages inférieurs (ouvrages de traversée), le dimensionnement est établi pour la fréquence vingtennale. Dans ce cas, la formule devient Q<sub>20</sub> = 1,21 Q<sub>10</sub> <sup>3</sup>

Pour le recalibrage des talweg, la capacité théorique des talweg sera déterminées en fonction du débit biennal (T = 2 ans)

La délimitation des BV extérieurs ainsi que les notes de calculs hydrologiques et hydrauliques du réseau d'assainissement sont données en annexe 4 de la note de calcul hydraulique.

#### 2.8.2.5 Digues de protection

#### > Situation de drainage des secteurs d'extension

Pour la zone d'extension de 820 ha qui porte sur les secteurs 5.1 et 5.2.1, la situation est comme suit :

- Secteur 5.1 : toute la zone à irriguer par le secondaire CS 5.1 en aval du 9 ème tertiaire. Cette zone d'une superficie de 250 ha est située à une cote inférieure à 23,0 IGN,
- Secteur 5.2.2 : toute la zone à alimenter par le secondaire CS 5.2.2.1 en aval du 4 ème tertiaire est située à une cote inférieure à 23,0 IGN.

Le projet prévoit un endiguement sur une longueur de 3640 m pour le secteur 5.1 et 3330 m pour le secteur 5.2.2. La cote de calage de la crête de la digue est prévue à 23,20 (en supposant une revanche de 0,2m). La digue aura une pente de talus amont et aval de 2/1, une largeur en crête de 3 m (afin de permettre la circulation des engins).

Les digues de protection sont munies de clapets anti- retour au niveau des débouchés, comme le montre le tableau suivant :

<sup>3</sup> formule SOGREAH, établie pour des bassins versants inférieurs à 120 km<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les débits de crues ont été estimés à l'entree des périmetres

Tableau 29: Aménagements de protection projetés

Secteurs	Longueur digue (m)	Surface drainée (ha)	Débit unitaire (l/s/ha)	Débit total (l/s)	Ø calculé (m)	Ø clapet (mm)	Position
5.1	3640	310	4.7	1457	0,787	800	sur DS 5.1
5.2.2	3330	164	4,7	770,8	0,572	600	sur DS 5.2.2
0.2.2	3330	170	4,7	799	0,582	600	sur DS 5.2.1

De plus, le projet prévoit la réalisation d'un collecteur de ceinture pour chaque sous secteur afin de canaliser les eaux de drainage collectées vers les clapets projetés. Ces fossés seront de section trapézoïdale avec une largeur à la base de 1 m, une pente de talus de 2/1 et une hauteur variable.

Par ailleurs ont prévoit 3 groupes motopompes mobile (autant que le nombre de clapets) afin de permettre l'évacuation des eaux de drainage dans le cas où le niveau d'eau dans le lac est supérieur à celui dans la plaine. Les pompes seront de débit 50l/s et une HMT de 5m.

Les pompes ont été dimensionnées sur la base d'une pluie journalière décennale à évacuer sans engendrer des stagnations d'eau prolongées dans le périmètre et éviter ainsi des chutes de rendements importants. Il est à noter que la période de pompage correspond au temps nécessaire pour que le niveau d'eau dans le lac soit inférieur à celui du périmètre.

Les durées de pompage calculées, sont des durées maximales 35 jours (secteur 5.1) et ce en supposant qu'on procèdera à un pompage en continu dans le temps pour évacuer la totalité du volume d'eau au cas où le niveau d'eau dans le lac reste supérieur à celui du périmètre pendant la période d'hivernage.

Le pompage des eaux de drainage qui s'effectuera sur une durée maximale de 35 jours n'aura pas d'effet notable sur le coût du m³ d'eau (moins de 1 FCFA/m³).

Par ailleurs. des calculs ont été effectués en vue de ressortir l'importance de la protection des zones basses (endiguement) et éventuellement du pompage en cas de nécessité (solution de sécurité). D'après ces calculs, il ressort que la mise en valeur de 860 ha de la zone inondable en saison pluvieuse, engendrera une marge nette de 2,97 milliards de FCFA sur 15 ans (durée de vie des équipements). Ceci dépasse de loin les frais d'investissement, d'entretien et de fonctionnement : 807 millions de FCFA sur 15 ans.

#### 2.9 Réseau de circulation

Afin de permettre la circulation, l'approvisionnement et l'écoulement de produits, les deux secteurs d'irrigation seront dotés d'un réseau de pistes permettant l'accès facile à toutes les exploitations. Le réseau de circulation est constitué de pistes revêtues par une couche latéritiques.

#### Pistes principales

Ces pistes longent les canaux principaux d'irrigation. La largeur adoptée est de 4 m. La couche latéritique est de 0,15 m. La longueur totale des pistes principales est de :

- c 5650 ml pour le secteur 5.1,
- a 3400 ml pour le secteur 5.2.2.

### Pistes secondaires et tertiaires

Les pistes secondaires longent les canaux secondaires ainsi que les fossés de drainage. La largeur est de 3 m avec une couche latéritique de 0,15 m. Les pistes tertiaires permettront aux exploitants d'accéder à leurs parcelles. Elles auront les mêmes dimensions que les secondaires. La longueur totale des pistes secondaires et tertiaires est de :

- 28 000 ml pour le secteur 5.1,
- 5 39 500 ml pour le secteur 5.2.2.

## 2.10 Aménagements terminaux

Ces aménagements concernent le défrichement, le sous-solage, le comblement des dépressions marquées, l'implantation du projet sur le terrain, le planage des zones rizicoles, le nivellement des zones maraîchères afin d'assurer une irrigation à la raie, la confection des diguettes maîtresses de séparation des parcelles et le labour.

## 3. Organisation et gestion du projet

## 3.1 Cadre stratégique

Pour assurer le développement institutionnel en tant qu'impératif de la stratégie de mise en valeur et de développement durable, une attention particulière sera accordée aux aspects organisationnels et de gestion. A cet égard, un effort sera déployé dans le cadre du projet pour le montage d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Ceci se traduira par :

- La mise en place de nouvelles institutions efficaces ;
- Le renforcement des institutions existantes :
- La mise en place d'un partenariat entre les différents intervenants (Administration, coopératives et population cible) stipulant des rapports faciles et clairs et une aptitude de souplesse requise par le développement communautaire et l'approche participative.

## 3.2 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du projet comprendra quatre niveaux auxquels correspond une répartition des tâches et des responsabilités :

- i. le niveau de concertation central, représenté par la cellule de suivi du projet au sein de la Direction centrale de la SODAGRI. Cette cellule est chargée de la supervision nationale du projet et devra permettre une concertation régulière entre les différentes Directions générales du Ministère de l'Agriculture et l'Hydraulique et les principaux ministères et institutions publiques impliqués dans la mise en œuvre du projet,
- ii. le niveau de concertation régional, constitué d'un Comité régional de coordination de la SODAGRI. Ce comité sera mis en place pour faciliter la mise en œuvre cu projet et l'insérer dans une logique de complémentarité tout en évitant toute duplication des actions entre les différents projets et programmes en cours. En outre, ce comité devrait constituer un cadre de dialogue et de partenariat entre l'ensemble des intervenants pour le développement agricole et rural au niveau de la zone.
- iii. le niveau de coordination, et de gestion du projet, constitué par l'Unité de Gestion du Projet,
- iv. le niveau d'exécution proprement dit des activités
- v. et les autres intervenants qui seront concertés au cours de l'étuce à savoir : population cible,
   GIE, unions d'agriculteurs ...etc.

## 3.3 Mode d'exécution du projet

L'exécution du projet sera placée sous la tutelle du Ministère l'Agriculture et de l'Hydraulique, représenté par la SODAGRI. Les activités du projet seront mises en étroite concertation avec les institutions locales et l'ensemble des intervenants.

La SODAGRI sera maître d'œuvre et maître d'ouvrage de la réalisation des aménagements hydro agricoles.

L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées choisies après consultation.

Après la construction et l'équipement des ouvrages, un contrat de gérance sera etable entre la SCDAGRI et les associations d'usagers et qui définit les responsabilités des deux partenaires. Ainsi, les associations d'usagers seront responsables pour le fonctionnement et les petites réparations. Pour les grandes réparations et le renouvellement des ouvrages et de l'équipement hydro-agricoles, les associations d'usagers feront des contrats de maintenance avec des entreprises privées, sous le contrôle de la SODAGRI.

## 4. Estimation des coûts d'aménagement

## 4.1 Coût du projet

Sur la base des derniers marchés des travaux réalisés par la SODAGRI. le coût du projet d'aménagement de 820 ha nets, sans tenir compte du coût de l'extension de la station de pompage SP5 s'élève à 3 606 millions de FCFA hors taxes, soit un coût à l'hectare de 4,4 millions de FCFA, répartis comme suit :

- Secteur 5.1 (390 ha nets) : 1 725 845 000 FCFA,

- Secteur 5.2.2 (430 ha nets) : 1 879 902 000 FCFA.

Les devis estimatifs de chaque composante sont présentés en annexe 1.

## 4.2 Ventilation des coûts

La répartition par volet du montant total est donnée par le tableau suivant :

Tableau 30: Répartition du coût de l'aménagement hydro-agricole

Actions	Pourcentage	Montant FCFA
Canaux bétonnés et ouvrages	12,7%	458 822 500
Canaux secondaires et ouvrages	21,7%	782 355 000
Canaux tertiaires et ouvrages	13,0%	470 545 000
Réseau d'assainissement et de drainage et ouvrages	5,0%	180 705 000
Digues de protection et ouvrages	6.5%	233 040 000
Pistes	11,1%	400 480 000
Aménagement parcellaire	21,6%	779 799 500
Frais d'installation et services	8.3%	300 000 000
TOTAL	100%	3 605 747 000
COUT A L'HECTARE		4 397 252

## 4.3 Coût du m³ d'eau

Le coût du m³ d'eau est composé des frais d'entretien et des frais d'exploitation (cf. annexe 2) :

#### a) Frais d'entretien

Ces frais sont calculés sur la base du taux d'entretien généralement appliqué dans des projets similaires. Les frais annuels d'entretien sont estimés à 44,4 millions de FCFA.

### b) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont estimés à 39,5 millions de FCFA / an.

Ainsi, le montant total annuel des fra's d'entretien et d'exploitation s'élève à 84,0 millions de FCFA, soit un coût à l'hectare de 102 milles FCFA

En considérant un volume d'eau annuel consommé par hectare de (18600 m³), le coût du m³ d'eau est de 6 FCFA.

ANNEXES

## ANNEXE 1 DEVIS ESTIMATIF

## DETAIL ESTIMATIF DU SECTEUR D'IRRIGATION 5.2.2 (S.nette 430 ha)

Désignation		1	T 1	
Designation	Unité	Quantité	PU FCFA	Montant FCFA
1. REVETEMENT DU CANAL PRIMAIRE CP 5.2 EXISTANT ET		<u>'</u>		
REHABILITATION DU BASSIN DE DISSIPATION EN TETE DE SP5			1 1	
1.1 REVETEMENT DU CANAL	1			
A - Génie civil				
Béton de propreté sur 5 cm dosé à 150 kg/m3 Revêtement canal sur 8 cm en BA dosé à 350 kg/m3	m3	55	60 000	3 300 000
Joint de dilatation tous les 9 m	m3 ml	445 615	135 000	60 075 000
Joint de construction tous les 3 m	ml	1 235	3 300 2 300	2 029 500 2 840 500
1.2 REHABILITATION DU BASSIN DE DISSIPATION ET DE REPARTITION	<del>.   - · · · · -</del>	1 233	2 300	2 040 300
EN TETE DE SP5	1		] ]	
A - Terrassement				
Déblai pour ouvrage de décharge	m3	15	1 500	22 500
Remblai compacté pour ouvrage de décharge et bassin de dissipation	m3	70	2 500	175 000
B - Génie civil				
Béton de propreté pour ouvrage de décharge sur 5 cm dosé à 150 kg/m3 Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour la construction de décharge et	m3	11	60 000	60 000
réhaussement du bassin			105.000	
B - Equipement	m3	20	135 000	2 700 000
Module à couble masque C1-2200 au départ du canal CP5.2	<del>l u</del>	1	15 000 000	15 000 000
Module à couble masque L2-900 au départ du canal CS5.1	Ü	1	9 000 000	9 000 000
Passage busé en bélon armé DN 1000 pour ouvrage de décharge	mi	20	120 000	2 400 000
Vanette à tige DN 1000 pour ouvrage de décharge	U	1	80 000	80 000
TOTAL 1 REHABILITATION DU CANAL PRIMAIRE CP5.2 EXISTANT				97 682 500
2. EXTENSION DU CANAL PRIMAIRE CP5.2 (Suite)	-			
A - Terrassement Débroussaillage et décapage de l'emprise du canal	<del> </del>	40.000		
Debloussamage et decapage de l'emprise du canal Déblai pour canal	m2	40 000	200	8 000 000
Remblai compacté pour canal	m3 m3	500 46 500	1 500 2 500	750 000
B - Génie civil	1113	46 300	2 300	116 250 000
Béton de propreté sur 5 cm dosé à 150 kg/m3	m3	95	60 000	5 700 000
Revêtement canal sur 8 cm en BA dosé à 350 kg/m3	m3	1 200	135 000	162 000 000
loint de dilatation tous les 9 m	ml	1 700	3 300	5 610 000
Joint de construction tous les 3 m	ml	3 350	2 300	7 705 000
C - Ouvrages				
Siphon de passage sous Talweg avec conduite Ø 1000	U	1	3 500 000	3 500 000
D - Equipement	ļ			
Module à double masque L2 - 1000 en tête de CP 5.2 (Suite) Module à double masque L2 - 650 en tête de CS 5.2.2.1	<u> </u>	1	11 000 000	11 000 000
Module à double masque XX2 - 420 en tête de CS 5.2.2.1	U	1	6 000 000 3 500 000	6 000 000
OTAL 2 EXTENSION DU CANAL PRIMAIRE CP5.2 (Suite)	<del>                                     </del>		3 300 000	3 500 000 330 015 000
. CANAUX SECONDAIRES	<del></del>			330 015 000
A - Terrassement				
Débroussaillage et décapage de l'emprise des canaux	m2	48 600	200	9 720 000
Déblai pour canaux	m3	500	1 500	750 000
Remblai pour canaux	m3	58 000	2 500	145 000 000
3 - Ouvrages				
Péversoir de décharge latéral	U	1	500 000	500 000
Duvrage de prise associé à un seuil de régulation	U	15	200 000	3 000 000
Ouvrages de chute	U	2	150 000	300 000
oalot (1mx1m) traversée piste tertiaire oalot (0,8mx0,8m) traversée piste tertiaire	ml ml	40	250 000	10 000 000
Palot (U.Smxu.Sm) traversee piste tertiaire	ml	30	225 000	6 750 000
fodule à masque X1-30	<del> ,-</del>		450,000	1 250 000
fodule à masque XX2-60	U	10	450 000 600 000	1 350 000 6 000 000
OTAL 3 CANAUX SECONDAIRES	<del>                                     </del>	10	000 000	183 370 000
. CANAUX TERTIAIRES	<del> </del>			155 570 000
- Terrassement	+		<del></del>	
ébroussaillage et décapage de l'emprise des canaux	m2	110 000	200	22 000 000
ebiai pour canaux	m3	1 000	1 500	1 500 000
emblai pour canaux	m3	71 400	2 500	178 500 000
- Ouvrages				
éversoir de décharge d'extrémité juvrage de prise partieur	U	15	300 000	4 500 000
rise TOR	<u> </u>	146 25	250 000	36 500 000
Duvrages de chute	Ü		200 000	5 000 000
- Equipement	U	18	120 000	2 160 000
use Ø 200 en PVC (passoo	ml	1 050	26.000	07 300 000
	ml ml	35	26 000 30 000	27 300 000
OTAL 4 CANAUX TERTIAIRES 6m)	<del> "</del> -		לוכיט טיט	1 050 000
UTAL T CATAON TENTIAIRES	1			278 510 000

Désignation	Unité	Quantité	PU FCFA	Montant FCFA
5. RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE				<del></del>
A - Fossés	<del></del>			
Deblai fossés secondaires CS 5 2.2 et DS 52.1	~3	18 500	1 500	27 750 000
Déblai fossés tertiaires	7:3	30 250	1 500	45 375 000
Déblai pour fossés des décharges d'extémité des canaux tertiaires	~3	1 500	1 500	2 250 000
B - Ouvrage	+	1 300	1 300	2 230 000
Dalot (1mx1m) traversée DS5 2.2 piste tertiaire	7	42	250 000	10 500 000
Dailete de traversée sur drain tertiaire (2 m x 2m x 0.2 m)	111	91	110 000	10 010 000
Renforcement du passage cuse de l'ouvrage de traverse du talweg par la pist		3.	110 000	10 010 000
existante (2 x Ø 500) y compris ouvrage de tête	Ĭ I	12	70 000	840 000
TOTAL 5 RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE	<del></del>		.0000	96 725 000
6 - DIGUE DE PROTECTION : L = 3,33 km	<del></del>			30 723 000
A Terrassement	+			
Débrousaillage et décapage ce l'emprise sur 0,10 m	m2	25 000	200	5 000 000
Déblai pour ancrage de la cique				5 000 000
Remblai pour digue et ranche c'ancrage	m3	3 400	1 500	5 100 000
Revêtement latéritique sur 0.15 m	± 73	21 600	2 500	54 000 000
Déblai pour fossé de proteccon de la digue et de collecte des eaux de	m3	2 700	4 000	10 800 000
l'impiuvium du secteur 5.2.2	1			
	m3	16 000	1 500	24 000 000
B Equipements				
Passage busé en béton arme ON 600 y compris ouvrage de tête		24	80 000	1 920 000
Clapet anti-retour DN 600	U	2	3 000 000	6 000 000
groupe motopompe mobile (Q=50 l/s, HMT = 5 m)	U	2	4 500 000	9 000 000
TOTAL 6 DIGUE DE PROTECTION DU SECTEUR 5.2.2	<del>                                     </del>		7 000 000	
7. PISTES DE DESSERTE	<del>                                     </del>			115 820 000
Piste primaire de 4 m revetue de latérite sur 15 cm	<del></del>	2 400		
Piste secondaire et teriaire ce 3,0 m revetue de latérite sur 15 cm	ml	3 400	6 700	22 780 000
TOTAL 7 PISTES DE DESSERTE	ml .	39 500	5 000	197 500 000
				220 280 000
8. AMENAGEMENT PARCELLAIRE				
Défrichement, débrousaillage et essouchement sur toute la superficie des	1 1			
parcelles	ha	430	225 000	96 750 000
Sous solage, enlèvement des racines sur 0,7 m et pulvér sage sur toute la	1			
superficie des parcelles incluant les canaux	ha	430	210 000	90 300 000
Nivellement des parcelles de 1,3 ha		430	300 000	129 000 000
Pulvérisage de sol par deux passages croisés sur la superficie nivelée		430	155 000	66 650 000
Construction de diguettes en périphérie des parcelle	El I	55 110	450	24 799 500
TOTAL 8 AMENAGEMENT PARCELLAIRE				407 499 500
9. INSTALLATION ET SERVICES	1			
9.1 Mobilisation	1			
	<del>                                     </del>	<del></del>		
Installation et services y compris la réhabilitation de la piste d'accés aux nouveaux pérmètres, reliant la SP5 à Kéréouane sur une longueur d'environ 12,5 km	FF			90 000 000
9.2 Démobilisation				
Repliement des installations et du matériel de chantier	FF			60 000 000
TOTAL 9 INSTALLATION ET SERVICES	<del>                                     </del>	<del></del>		150 000 000
TOTAL GENERAL	<del>                                     </del>			1 879 902 000

## DETAIL ESTIMATIF DU SECTEUR D'IRRIGATION 5.1 (S. nete 390 ha)

Designation	Unité	Quantité	PÚ FCFA	Montant FCFA
1. RECALIBRAGE DES TALWEG ET CURAGE DU CHENAL D'AMENE				
Curaçe du chenal d'amenée des eaux alimentant la station de pompage SP5	m3	5 250	1 500	7 875 000
Recal brage du talweg 1 sur une longueur de 300 m	m3	2 000	1 500	3 000 000
Reca brage du taiweg 2 sur une longueur de 2000 m TOTAL 1 CURAGE DU CHENAL D'AMENEE	m3	13 500	1 500	20 250 000
2. CANAL SECONDAIRE CS5.1	-	-		31 125 000
A - Terrassement				
Débroussaillage et décapage de l'emprise du canal		77 000	200	45 400 000
Débiai pour canal	m2 m3	1 000	200 1 500	15 400 000
Remblai compacte pour canal	m3	105 000	2 500	1 500 000 262 500 000
B - Génie civil		103 000	2 300	202 500 000
Beton de propreté sur 5 cm dosé à 150 kg/m3	m3	177	60 000	10 620 000
Revêtement canal sur 8 cm en BA dose à 350 kg/m3	m3	1 950	135 000	263 250 000
Joint de dilatation tous les 9 m	ml	2 700	3 300	8 910 000
Joint de construction tous les 3 m	ml	5 350	2 300	12 305 000
C - Ouvrages		<del></del>		12 000 000
Déversoir de décharge latéral	U	4	500 000	2 000 000
Siphon de passage sous Talweg 1 avec conduite Ø 1000	U	1	2 500 CC0	2 500 000
Siphon de passage sous Talweg 2 avec conduite Ø 800	U	1	3 000 000	3 000 000
Ouvrage de prise associécà un seuil de régulation	U	25	200 000	5 000 000
D - Equipement	<b>  </b>			
Module a masque X1-30 Module à masque XX2-60	U	20	450 000	9 000 000
TOTAL 2 CANAL SECONDAIRE CS5.1	U	5	600 000	3 000 000
	ļ			598 985 000
3. CANAUX TERTIAIRES A - Terrassement	1		<del>                                     </del>	
Débroussaillage et décapage de l'emprise des canaux	<del> </del>	00.500	<b>—</b>	
Débiai pour canaux	m2	99 500	200	19 900 000
Remolai pour canaux	m3 m3	500 39 250	1 500 2 500	750 000
B - Ouvrages	1113	39 230	2 500	98 125 000
Déversoir de décharge d'extrémité	U	26	300 000	7 800 000
Ouvrage de prise partieur	Ü	58	250 000	14 500 000
Prise TOR	Ū	155	200 000	31 000 000
Ouvrages de chute	U	8	120 000	960 000
C - Equipement			†	000 000
Buse Ø 200 en PVC (passage sous piste tertiaire pour impation : 6m)	mi	500	26 000	13 000 000
Buse Ø 300 en PVC (passage canal tertiaire sous piste secondaire : 6m)	mi	200	30 000	6 000 000
TOTAL 3 CANAUX TERTIAIRES				192 035 000
4. RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE				
A - Fosses	ļ		ļ	
Déblai fossés secondaires DS 5.1 , DS 5 2	m3	16 000	1 500	24 000 000
Déblai fossés tertiaires	m3	24 000	1 500	36 000 000
Déblai pour fossés des décharges d'externité des canaux tertiaires	m3	800	1 500	1 200 000
B - Ouvrages	<del>   </del>	446	14000	
Dallete de traversée sur drain tertiaire (2 m x 2m x 0,2 m) Renforcement du passage busé de l'ouvrage de traversé du talweg1 par la	U I	146	110 000	16 060 000
piste existante et le canal CS5.1 (1 x Ø 500) y compris ouvrage de tête	mi	34	70 000	2 380 000
Renforcement du passage busé de l'ouvrage de traversé cui talweg2 par la	<del>  ''"  </del>		70 000	2 300 000
piste existante (2 x Ø 500) y compris ourrage de tête	mi	12	70 000	840 000
Ouvrage de rejet du talwegt dans le chenal d'amené CAS	U	1	1 500 000	1 500 000
Ouvrage de rejet sur le talweg 2 dans le chenat d'amené C ±5	Ü	1	2 000 000	2 000 000
TOTAL 4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE	·			83 980 000
5 - DIGUE DE PROTECTION : L = 3,64 km				
A- Terrassement				
Débrousa lage et décapage de l'empnse sur 0,10 m Déblai pour ancrage de la dique	m2	28 700	200	5 740 000
Rembla: pour digue et tranché d'ancrage	m3	3 700 26 000	1 500	5 550 000 65 000 000
Revétement latéritique sur 0.15 m	m3 m3	2 900	2 500 4 000	11 600 000
Déblai pour fossé de protection de la dique et de collecte des estirs de			1	
The state of the s	m3	13 500	1 500	20 250 000
B - Equipements				
Passage cusé en béton armé DN 800 y compns ouvrage d∈ téte	ml	12	90 000	1 080 000
Clapet anteretour DN 800	U	1	3 500 00%	3 500 000
groupe motopoimpe (Q=50 //s, HMT = 5 m)	- <del>U</del>	1	4 500 000	4 500 000
TOTAL 5 DIGUE DE PROTECTION			1 - 300 00b	
				117 220 000

Désignation	Unité	Quantité	PU FCFA	Montant FCFA
6. PISTES DE DESSERTE				
Piste primaire de 4 m revetue de latérite sur 15 cm	<del>                                     </del>	6 000	5 700	40 200 000
Pistes, tenaires de 3,0 m revetue de latérite 15 cm	mi	28 000	5 000	140 000 000
TOTAL 6 PISTES DE DESSER E	<del>                                     </del>		1	180 200 000
7. AMENAGEMENT PARCELLAIRE	1		1	
Défrichement, débrousaillage et essouchement sur toute la superfic e des parcelles	ha	390	225 000	87 750 000
Sous solage, enlèvement des racines sur 0,7 m let pulvérisage sur toute la superficie des parcelles induant les canaux	ha	390	210 000	81 900 000
Nivellement des parcelles ce 1 3 ha		390	300 000	117 000 000
Pulvérisage de sol par deux cassages croisés sur la superficie nive ée		390	155 000	60 450 000
Construction de diguettes en cenphérie des parcelle	ml	56 000	450	25 200 000
TOTAL 7 AMENAGEMENT PARCELLAIRE				372 300 000
8. INSTALLATION ET SERVICES				
8.1 Mobilisation				
Installation et services y compris la réhabilitation de la piste d'accès aux nouveaux périmètres, reliant la SP5 à Kérebuane sur une longueur d'environ 12,5 km	FF			90 000 000
8.2 Démobilisation				
Repliement des installations et du matériel de chanter	FF		<del>                                     </del>	60 000 000
TOTAL 8 INSTALLATION ET SERVICES			<del></del>	150 000 000
TOTAL GENERAL				1 725 845 000
COUT A L'HECTARE				4 425 244

	Pourcent	
Actions	age	Montant FCFA
Canaux betonnés et ouvrages	12,7%	458 822 500
Canaux secondaires et ouvrages	21,7%	782 355 000
Canaux tertiaires et ouvrages	13,0%	470 545 000
Reseau d'assainissement et ce drainage et ouvrages	5,0%	180 705 000
Digues de protection et ouvrages	6,5%	233 040 000
Pistes	11,1%	400 480 000
Amenagement parcellaire	21,6%	779 799 500
Frais d'installation et services	8,3%	300 000 000
TOTAL	100%	3 605 747 000
COUT A L'HECTARE		4 397 252

# ANNEXE 2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

## CHARGES DES AMENAGEMENTS HYDROAGRICOLES DES SECTEURS 5.1 ET 5.2.2

#### FRAIS D'ENTRETIEN

ACTIONS	Couts	Durée	%	Frais
	FCFA	vie ans	entretien	d'entretien FCFA
Réseau d'irrigation				
Génie civil, canaux bétonnés	967 702 500	30	0,5	4 838 513
Equipement sur canaux bétonnés	47 980 000	10	2,5	1 199 500
Génie civil pour canaux en terre	599 215 000	30	3,5	20 972 525
Equipements sur canaux en terres	54 700 000	10	2,5	1 367 500
Assainissement et drainage				
Réseau de drainage	167 700 000	30	3,5	5 869 500
Ouvrages de franchissement	44 130 000	30	0,5	220 650
Equipements sur réseau drainage		10	2,5	
Digue de protection				
Génie civil	207 040 000	30	3,5	7 246 400
Equipements	26 000 000	10	2,5	650 000
Pistes				
Pistes y compris ouvrages de franchissement	400 480 000	30	0,5	2 002 400
Aménagement parcellaires	779 799 500	0	0	0
Acquisition de vélos (08)	1 200 000	3	5	60 000
TOTAL				44 426 988

FRAIS DE MAIN D'ŒUVRE	MONTANT FCFA
Salaire des aiguadiers	2 880 000
TOTAL	2 880 000

FRAIS D'ENERGIE	MONTANT
	FCFA
Frais annuels d'énergie	36 695 784
TOTAL	36 695 784

Coût global d'entretien et de fonctionnement	84 002 772
Coût global à l'ha	102 442
Coût m3 d'eau (fonctionnement et entretien)	6